



Wallonie

n° 122/123

Mai-Juin/Sept-Oct 2014

Bimestriel

Revue du Conseil économique et social de Wallonie

Actualités

Priorités des interlocuteurs sociaux pour la législature

L'invité

Roland Gillet
«Il faut une véritable solidarité européenne»

Dossier

Energies non conventionnelles



Avec les interviews de Jean-Marc Baele, Patrick Brocorens, Javier Castillejos, Jean-Pierre Schaecken Willemaers



2 Actualités :
Priorités des interlocuteurs
sociaux pour la législature



26 L'invité :
Roland Gillet



30 Dossier :
Energies
non conventionnelles

Sommaire

1 Éditorial

Actualités

- 2 > Priorités des interlocuteurs sociaux pour la législature
- 7 > Publications
Regards sur la Wallonie 2014
Rapport d'activité 2013
- 8 > Evénements
15/10/2014 : «Le transport des produits de l'industrie extractive»
5/11/2014 : «Sciences et technologies : une attractivité à renforcer»

12 En bref

Les avis

- 13 > Liste des avis adoptés entre le 21/03/2014 et le 01/09/2014
- 14 > Des leviers régionaux pour lutter contre le dumping social
- 15 > Un cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
- 17 > Les centres d'insertion socio-professionnelle
- 18 > Agences-Conseil en économie sociale
- 19 > Les rapports d'activités 2013 de l'AST et de l'ASE
- 19 > Le programme wallon de développement rural
- 22 > Un nouveau Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de l'Alimentation
- 23 > Soutien à la recherche, au développement et à l'innovation
- 24 > Vers une Belgique bas carbone en 2050

L'invité

- 26 > Roland Gillet : «Il faut une véritable solidarité européenne»

Dossier

30 > Energies non conventionnelles

- > Interviews
- 35 > Patrick Brocorens
- 38 > Jean-Pierre Schaeken-Willemaers
- 41 > Javier Castillejos
- 46 > Jean-Marc Baele

Zoom

- 50 > Parution du Dossier sur les Monuments commémoratifs de la Grande Guerre

Livres

- 52 > Sélection d'ouvrages du Centre de Documentation du CESW
- 57 > Et dans notre bibliothèque numérique

La rentrée 2014 est une rentrée particulière. Pour plusieurs raisons. Politique d'abord puisqu'une nouvelle législature s'ouvre tant au niveau fédéral qu'au niveau des entités fédérées : Région et Fédération Wallonie-Bruxelles – alias Communauté française – niveaux auxquels il convient d'ajouter celui de l'Europe puisqu'un nouveau Parlement et une nouvelle Commission sont installés.

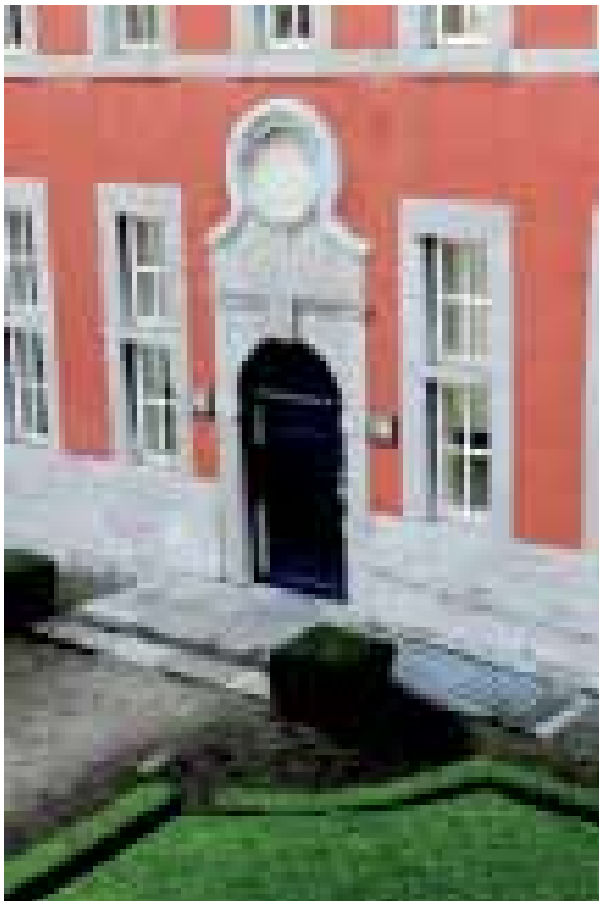
Les nouvelles structures législatives et exécutives, fédérale et fédérées vont devoir mettre en œuvre le transfert des compétences issu de la sixième réforme institutionnelle. L'ampleur de la tâche est considérable : au niveau de la Wallonie, le transfert signifie *grosso modo* un doublement de son budget et surtout, il porte sur des matières qui sont au cœur des préoccupations de la population tout entière et donc des interlocuteurs sociaux : l'emploi, la santé, les personnes âgées, les allocations familiales pour ne citer que les dossiers les plus importants du point de vue budgétaire.

De ce dernier point de vue – celui du budget – les défis sont de taille. La rigueur est d'actualité. Les options européennes qui s'imposent aux Etats membres sont celles de l'assainissement. Sans entrer dans le vaste débat entre les partisans et les opposants de cette option-là, force est de constater que la définition d'une politique de relance pourtant nécessaire – ne fût-ce qu'en observant les grands paramètres macroéconomiques comme le taux de croissance, le taux d'emploi ou encore le taux de chômage – est rendue compliquée dans le cadre d'une politique budgétaire restrictive. Cela signifie qu'il faut opérer les choix les plus pertinents et les plus efficaces qui assurent en même temps une cohérence de la politique menée. Cette difficulté liée à la rareté des moyens se trouve renforcée en Wallonie compte tenu de la nouvelle mécanique de financement qui contraindra notre Région à trouver des ressources qui lui sont propres.

Cette situation – difficile sans conteste – peut être considérée comme une réelle opportunité pour une (re)définition des politiques à mettre en œuvre en vue d'atteindre une plus grande efficacité et une meilleure efficacité. Ce processus suppose que la concertation avec les artisans de la réalité économique et sociale – les interlocuteurs sociaux – soit plus que jamais un des axes essentiels du processus démocratique de décision.

Jean-Pierre Dawance
Secrétaire général





Priorités des interlocuteurs sociaux pour la législature

Début juillet, les représentants du CESW ont rencontré les formateurs du Gouvernement wallon, M. Paul Magnette et M. Benoît Lutgen. Lors de cette réunion, les interlocuteurs sociaux wallons ont présenté leurs priorités pour la préparation de la Déclaration de politique régionale (DPR), priorités définies sur base du Mémorandum 2014-2019 (voir encadré page 3).

Les priorités sont définies dans les matières suivantes : les défis, l'emploi et la formation, la politique économique et la recherche; la politique sociale et les services aux personnes; l'enseignement; l'environnement et la territorialité; l'énergie; le bonus logement. Voici le texte reprenant ces priorités.

1. Défis transversaux

Les interlocuteurs sociaux soulignent que le transfert des compétences, lié à la mise en œuvre de la 6^{ème} réforme de l'Etat, constitue un défi important pour le début de la législature 2014-2019. Ce transfert offre l'opportunité de repenser globalement les politiques et de veiller à l'affectation judicieuse des moyens transférés ainsi qu'à l'organisation de la prise en charge de ces compétences.

Le CESW demande que les principales mesures envisagées soient accompagnées, lors de leur discussion, d'éléments permettant d'estimer les impacts socio-économiques ainsi que des effets possibles sur d'autres politiques régionales.

Le Conseil rappelle que l'Union européenne établit des politiques et légifère dans une série de compétences qui ont un impact en Région wallonne. Le CESW estime qu'il est primordial, pour le Gouvernement wallon, de s'inscrire dans une démarche proactive de veille européenne.

2. Emploi-Formation

Les aides à l'emploi

APE et PTP

Les dispositifs APE et PTP à destination des pouvoirs locaux (c'est-à-dire les provinces, les communes ou groupement de communes et les CPAS en tant qu'employeurs) participent au financement structurel de ces entités et sont susceptibles de générer des effets pervers. Les interlocuteurs sociaux proposent la conversion de moyens correspondant au volet «pouvoirs locaux» des APE/PTP ainsi que des réductions de cotisations sociales qui y sont associées en une dotation aux pouvoirs locaux. Cela permettra de réduire la charge de travail du Forem, d'accroître la lisibilité du financement des pouvoirs locaux par la Région et de responsabiliser davantage ceux-ci dans la gestion de leur personnel.

Pour les interlocuteurs sociaux, les dispositifs APE et PTP à destination du secteur non marchand sont de grande ampleur (1). Une réelle transparence de gestion, un pilotage efficace et une intégration cohérente dans les politiques fonctionnelles s'imposent, sur base du cadastre en cours de constitution. Ainsi, le Conseil propose d'examiner le transfert de moyens APE/PTP ainsi que des réductions de cotisations sociales qui y sont associées, relevant de politiques fonctionnelles spécifiques, vers les budgets des Ministres de tutelle.

Groupes cibles

Les interlocuteurs sociaux estiment que la Wallonie doit maintenir des mesures favorisant l'embauche ou le maintien à l'emploi de certains publics cibles dans le secteur privé marchand, compte tenu de la situation du non-emploi en Wallonie et du tissu d'entreprises. Ils insistent également pour que les écarts soient limités avec les autres régions, compte tenu du risque de concurrence en entités et de la mobilité interrégionale.

Vu l'importance des TPE en Wallonie, le CESW est favorable au maintien des dispositifs wallons y favorisant l'augmentation de l'emploi comme «Sesam» et les primes à l'emploi, éventuellement réajustés. Il soutient les réductions de cotisations de sécurité sociale (plan + 1, 2, 3, ...), de compétence fédérale.

Les organisations patronales, compte tenu de la problématique du coût salarial, demandent que les mesures «groupes cibles» concernent tant l'emploi existant que les nouveaux engagements. Elles proposent de maintenir la réduction de cotisation sociale «groupes cibles» qui concerne les travailleurs âgés, notamment parce qu'ils sont plus présents dans le secteur industriel et sont peu concernés par les mesures «bas salaires», mais aussi dans le contexte plus général de la prise en compte du vieillissement.

Les organisations patronales proposent une réduction de cotisations sociales ciblée sur les travailleurs dont la rémunération est inférieure à 2.400 €/mois. Les travailleurs plus qualifiés (enseignement supérieur) pourraient en être exclus.

Une activation temporaire des allocations de chômage serait maintenue pour les personnes sans emploi manquant d'expérience, de qualification ou de formation, pour une durée de 6 mois ou celle de la formation.

Les organisations syndicales souhaitent que les mesures «groupes cibles» soient centrées sur les nouvelles embauches et soient exclusivement organisées au travers de l'activation des allocations de chômage. Le public à cibler est constitué des personnes peu qualifiées et des demandeurs d'emploi depuis une certaine durée (à partir de 6 mois). L'aide pourrait être d'un montant réduit par rapport à la situation actuelle, mais d'une durée plus longue. Elle pourrait être modulée en fonction du niveau de qualification.

Titres-services

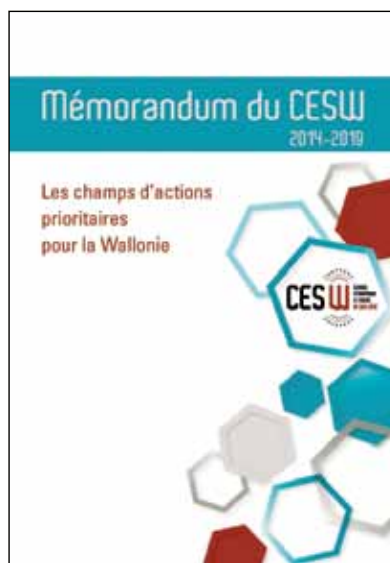
Les interlocuteurs sociaux sont favorables au maintien du dispositif titres-services qui représente en Wallonie environ 35.000 emplois (18.000 ETP), 279.000 utilisateurs et 874 entreprises agréées. Les paramètres importants pour la gestion du système sont le nombre de titres, le prix de ceux-ci, le taux de la réduction d'impôt.

Compte tenu des contraintes budgétaires, le CESW ne souhaite pas d'élargissement des titres-services vers d'autres activités que celles qui sont autorisées actuellement.

Le transfert des titres-services impose une analyse et une réflexion sur l'ensemble des dispositifs wallons existants ou transférés (ALE, IDESS, EI, ...) visant certains objectifs similaires afin de redéfinir une politique wallonne globale en matière de services de proximité et ce, dans un souci de cohérence et d'efficacité.

Les organisations syndicales souhaitent réserver l'activité «titres-services» aux entreprises d'économie sociale marchandes et non marchandes et qu'une réflexion soit menée sur le lien entre la valeur de subventionnement du titre et la qualité de l'emploi. Elles proposent une diminution de la réduction d'impôt au-delà d'un certain plafond de revenus.

Les organisations patronales s'opposent à toute réservation de marché. Elles sont favorables à ce que les opérateurs du secteur marchand puissent continuer à être des prestataires de services, dans le cadre des procédures d'agrément actuelles.



Mémorandum du CESW Les champs d'actions prioritaires pour la Wallonie 2014 - 2019

A la veille des élections et de la constitution des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la législature 2014-2019, le Conseil économique et social de Wallonie a adressé ses principales recommandations pour conduire une stratégie ambitieuse de développement durable, à travers son Mémorandum intitulé «Les champs d'actions prioritaires pour la Wallonie». Face aux contraintes budgétaires, amplifiées par la mise en œuvre de la 6^{ème} réforme de l'Etat et l'accueil de nouvelles compétences, des choix judicieux devront être posés par les prochains Gouvernements.

Dans cette perspective, le CESW a présenté ses propositions et recommandations dans 9 champs d'actions prioritaires : mise en œuvre de la réforme de l'Etat, politique économique, emploi-formation-enseignement, action sociale et services aux personnes, environnement et ruralité, énergie, mobilité et aménagement du territoire, politique de la ville et du logement, simplification administrative.

La synthèse du Mémorandum a été annexée au présent numéro de la revue Wallonie. Le Mémorandum 2014 peut être téléchargé sur le site internet www.cesw.be.

Politique de formation

Les interlocuteurs sociaux travaillent à un inventaire des différents outils de formation, existants en Wallonie ou en cours de transfert, en envisageant les différents publics concernés sous forme d'une «ligne de vie» :

- enseignement : politiques croisées, alternance,...
- formation des demandeurs d'emploi : pré-qualification, CISP, missions régionales, Forem formation,...
- formation continue des travailleurs : Forem formation, incitants, CEP,...

L'objectif est de faire des propositions communes pour redéfinir une politique globale de formation en Wallonie.



Alternance

Le CESW réaffirme son soutien au développement de la formation en alternance, cette méthode pédagogique ayant démontré son utilité et sa plus-value. Il note que plusieurs dispositifs de formation en alternance et de formation alternée ont fait l'objet de développements durant la législature 2009-2014, notamment par l'avenant à l'accord de coopération cadre relatif à la formation en alternance, l'accord de coopération relatif au stage de transition, le décret sur la formation alternée des demandeurs d'emploi, les expériences pilotes de master en alternance, ... Il convient désormais d'opérationnaliser rapidement et d'optimiser ces différentes dispositions.

Concernant la formation en alternance des jeunes, le CESW insiste particulièrement sur la concrétisation du contrat commun du jeune en alternance, la mise en place d'un pilotage unique par le biais de l'OFFA (Office francophone de la formation en alternance) et la révision des incitants financiers en liaison avec la régionalisation du bonus de stage et de démarrage. La mise en œuvre de cette réforme de l'alternance doit contribuer à favoriser les complémentarités et réduire les concurrences entre les différents opérateurs.

Les interlocuteurs sociaux font part d'une préoccupation par rapport au développement de formations alternées pour demandeurs d'emploi : le dispositif wallon est défavorable concernant les droits au chômage, par rapport au système mis en place au fédéral. Pour eux, il faudrait permettre une reconnaissance du système wallon identique à celle de la mesure fédérale, au travers d'un accord de coopération.

Contrôle de la disponibilité

Pour 2015, l'ONEM continuera à exercer la mission de contrôle de la disponibilité. Pour les interlocuteurs sociaux, il y a lieu d'examiner l'opportunité de mettre en place une commission régionale des recours pour reprendre les missions de la Commission Administrative Nationale (CAN).

3. Politique économique et Recherche

Pour les interlocuteurs sociaux, la politique économique de la Wallonie doit s'inscrire dans la continuité des Plans Marshall, tout en tenant compte du résultat des évaluations menées.

Politique économique

Le CESW estime que le retour à une croissance économique robuste et durable doit prioritairement s'appuyer sur la mise en place d'une véritable politique industrielle wallonne ainsi que sur la poursuite de soutien aux petites et moyennes entreprises.

Le Conseil propose que la politique industrielle wallonne soit construite autour de 3 piliers :

- Le premier doit constituer une politique d'appui générale pour l'ensemble de l'industrie, c'est-à-dire, agir sur un ensemble de problématiques communes à chaque branche d'activités, notamment en matière de coût de l'énergie, d'aménagement du territoire, d'enseignement, de formation, de supports à l'innovation et à l'exportation, ...
- Le deuxième pilier doit s'appuyer sur une politique spécifique pour certains secteurs en vue de favoriser la création de richesse et d'emplois dans les secteurs porteurs à haut taux de valeur ajoutée. Divers leviers peuvent être activés à ce niveau comme, par exemple, le lancement d'appels à projets R&D et technologiques dans des filières d'avenir, les formations spécifiques pour les travailleurs, l'organisation de missions de prospection à l'étranger par domaine, ...
- Le troisième pilier consiste en une politique d'appui spécifique pour les entreprises à fort potentiel, consommatrices d'inputs régionaux à haut contenu de connaissances locales. Celles-ci font face à des défis spécifiques, en termes de financement, de management, de recherche et de gestion des talents, de mise en réseau. Au sein de cette catégorie d'entreprises, les interlocuteurs sociaux estiment



qu'une véritable politique de soutien doit aussi être menée en faveur des spin-offs et des starters.

Le CESW demande la poursuite du Small Business Act wallon. Il insiste particulièrement sur 4 priorités : la création d'entreprise, la croissance des TPE/PME, la transmission des entreprises et la prévention des faillites.

Concernant les outils économiques régionaux, les interlocuteurs sociaux formulent les propositions suivantes :

- le travail en articulation des sociétés publiques de financement (SRIW, SOWALFIN, SOGÉPA) progresse. Il faudrait y associer la SPAQUE, notamment pour optimiser la réaffectation des terrains et améliorer la participation des entreprises wallonnes aux marchés lancés par cette société ;
- plus largement, il s'indique de mettre en articulation les outils régionaux (y compris Forem, IWEPS, ...) pour améliorer l'anticipation des évolutions socio-économiques ;
- du côté des invests, la relation de proximité est intéressante ; mais pas la multiplication des fonds spin off, ceux-ci pourraient être rassemblés, de même que l'analyse de ce type de dossier ;
- pour l'AWEX et WBI, il est utile de rapprocher les structures en 2 « business units », notamment parce que les attachés scientifiques sont à WBI. La multiplication des « welcome office » pour l'accueil des investisseurs étrangers est à revoir. Il est nécessaire de s'interroger sur l'étendue du réseau à l'étranger (60 pays, plus de 100 implantations) ;
- en matière de tourisme, il serait utile de rationaliser les structures.

Recherche et développement

La Recherche et Développement ainsi que l'Innovation (RDI) demandent une attention toute particulière, car ces facteurs constituent un des éléments essentiels pour permettre aux entreprises de différencier leur production par rapport à leurs concurrents. Les efforts en vue d'assurer la valorisation des résultats de RDI doivent être poursuivis avec le souci de développer les activités de RDI au sein des PME.

Pour le CESW, une rationalisation et une articulation des aides destinées aux PME s'avèrent indispensables en vue de simplifier leur mise en œuvre et d'éliminer les redondances. A cet égard, le Conseil préconise l'instauration d'un programme unique «PME» incluant toutes les aides dont elles peuvent avoir besoin, depuis la R&D

jusqu'à l'innovation, technologique et non technologique, qu'elles pourraient activer selon des procédures souples et rapides.

4. Politique sociale et services aux personnes

Le Conseil considère qu'une politique œuvrant au bien-être de la population et à la cohésion sociale de la région est le corollaire indispensable au développement économique et de l'emploi en Wallonie. Une logique d'investissement social efficace et pérenne, notamment dans la santé, l'action sociale, la lutte contre l'exclusion et les inégalités est nécessaire dans le cadre d'un redressement régional. Le CESW est particulièrement soucieux que l'offre des services d'utilité publique dans ces secteurs de proximité, à forte plus-value sociale, se développe dans le souci permanent de la qualité du service rendu et du cadre professionnel dans lequel il s'exerce. Ces services qui relèvent de missions d'intérêt général devraient bénéficier du soutien et d'un financement adéquat, dans le cadre budgétaire néanmoins restreint.

Pour répondre au défi du vieillissement de la population et à l'évolution des besoins qui y sont liés, la Wallonie va devoir développer l'offre de services relatifs à l'accompagnement des aînés. Ce défi démographique et le transfert de compétences liées en la matière constituent toutefois une opportunité de repenser les politiques actuelles et de les améliorer en faveur des personnes âgées sous l'angle de l'efficacité, de la qualité et de l'accessibilité. Il s'agit également de transformer ce défi en opportunité d'activités et d'emplois, de renforcement de la cohésion sociale et du bien-être de la population.

5. Enseignement

A la lumière des indicateurs et évaluations disponibles, soulignant notamment l'importance de l'échec et du décrochage scolaire, le Conseil considère que l'amélioration de la qualité de l'enseignement obligatoire doit constituer un objectif central de la prochaine législation.

Bien que chaque étape de la scolarité soit importante dans la construction des parcours individuels, le CESW souhaite mettre l'accent sur les premières années de scolarisation. Les premiers décrochages, qui peuvent se produire dès l'enseignement maternel et primaire, peuvent en effet avoir un impact décisif sur la suite des parcours de vie.

Le CESW demande que l'évaluation du Contrat pour l'école soit réalisée comme prévu et serve de base à la définition d'un plan de législature pour l'enseignement, comportant de nouvelles mesures prioritaires partagées par l'ensemble des acteurs concernés.

Pour les interlocuteurs sociaux, le rapprochement entre l'enseignement, la formation et l'emploi constitue une priorité. Dans cette perspective, le Conseil identifie plusieurs chantiers dont la mise en œuvre des bassins de vie Enseignement-Formation-Emploi, le renforcement du service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), la validation des compétences et la reconnaissance des acquis de formation. En particulier, une cohérence devra être trouvée entre la réorganisation territoriale du Forem et le déploiement des bassins de vie.

6. Environnement et territorialité

Pour le CESW, il est primordial de renforcer la prise en compte de l'impact des différentes législations environnementales sur l'activité économique, afin d'optimiser leur efficacité et les avantages à en tirer. Le Conseil rappelle la nécessité de poursuivre les efforts entrepris en termes de simplification administrative et de dématérialisation du permis d'environnement.

Une réflexion devrait être menée pour encourager les initiatives s'inscrivant dans le cadre d'un développement régional de l'écologie industrielle, notamment en analysant l'ensemble des filières de déchets et des flux industriels afin d'identifier les potentiels de valorisation existants en fonction du tissu industriel wallon.

Le CESW souligne l'importance de mener une politique de mobilité plurimodale, cohérente et transversale, fondée sur une vision stratégique et prospective, articulée avec l'aménagement du territoire et le développement socio-économique, répondant aux engagements climatiques de la Wallonie et tenant compte du cadre européen.

Le Conseil est favorable au principe d'une tarification kilométrique pour l'utilisation du réseau routier pour autant qu'elle s'applique à l'ensemble des véhicules, lourds et légers, dès que possible et dans le respect du principe de neutralité budgétaire.

En matière d'aménagement du territoire, le Conseil insiste vivement sur la nécessité d'orienter au maximum l'opérationnalisation du CoDT et du SDER vers le développement socio-économique de la Wallonie. Depuis de nombreuses années, la Wallonie, ou à tout le moins certaines de ses sous-régions, accuse un déficit récurrent en matière de disponibilités de terrain à vocation économique. Le CESW insiste pour que le Gouvernement wallon accélère les procédures de mise à disposition de terrains destinés à l'activité économique et d'une réserve permanente de terrains dédiés à l'activité économique en privilégiant la réhabilitation des sites désaffectés.

7. Energie

Les différents axes de la politique énergétique doivent viser :

- un accès à l'énergie à un prix abordable pour tous les consommateurs, tant résidentiels que les entreprises ;
- la sécurité d'approvisionnement ;
- le respect des objectifs climatiques ;
- une amélioration de l'efficacité énergétique : il reste un potentiel important d'amélioration de l'efficacité énergétique. La poursuite et l'amélioration, sur base d'évaluations, de l'Alliance Emploi-Environnement constitue un axe important pour atteindre ces objectifs ;
- la production d'énergies renouvelables en fonction des avantages comparatifs de la Wallonie. Le Conseil souligne que le développement des énergies renouvelables est essentiel pour satisfaire aux obligations européennes et assurer la transition énergétique. Ce développement doit rester sous contrôle sur le plan financier et s'inscrire dans une logique de stimulation du développement économique, de création d'emplois dans de nouvelles filières et de renforcement à terme de la compétitivité des entreprises wallonnes ;
- le développement d'activités innovantes.

8. Bonus Logement

Les réductions d'impôt, liées au logement, comportent surtout le bonus logement, dont la croissance est rapide. Le passage au taux de 45% pour les nouveaux emprunts est prévu par la Loi spéciale de financement, à défaut de décision de la Région.

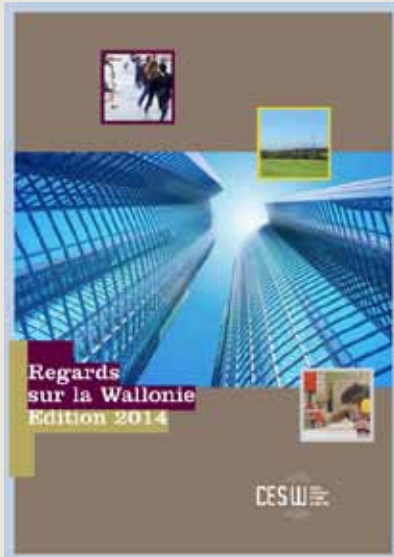
Des études indiquent que le bonus logement soutiendrait surtout les prix des logements existants, dans un contexte où la demande de logement augmente plus vite que l'offre et dans la mesure où il n'y a pas de différence d'incitant entre, d'une part, l'achat d'un immeuble existant et, d'autre part, la construction/rénovation lourde.

Une réflexion pourrait être menée, pour le futur, en vue par exemple de centrer le «bonus logement» sur l'offre de logements (construction/rénovation/achat à l'état neuf), de favoriser l'acquisition par une réduction des droits d'enregistrement ou une imputation de ceux-ci sur le bonus logement.

Les interlocuteurs sociaux considèrent en tout état de cause qu'une rupture brutale de régime pour les ménages bénéficiant déjà d'une déduction pour habitation propre et unique n'est pas souhaitable dans la mesure où ces ménages ont intégré l'avantage fiscal dans leur calcul économique au moment de l'achat de leur habitation.

(1) Près de 24.000 travailleurs et 16.000 équivalents temps plein.

Publications



Regards sur la Wallonie 2014

Le CESW publie chaque année «Regards sur la Wallonie». L'édition 2014 de cette publication est parue début juin et est disponible sur le site www.cesw.be.

«Regards sur la Wallonie 2014» propose un portrait synthétique de la situation économique, sociale et environnementale de notre région. En effet, cette publication annuelle du CESW présente de manière condensée et précise les dernières statistiques disponibles concernant la Wallonie dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la formation, de l'environnement, de la démographie et des ménages ainsi que des finances publiques.

Pour obtenir un exemplaire imprimé, contactez le service communication : communication@cesw.be - 04/232.98.24

www.cesw.be

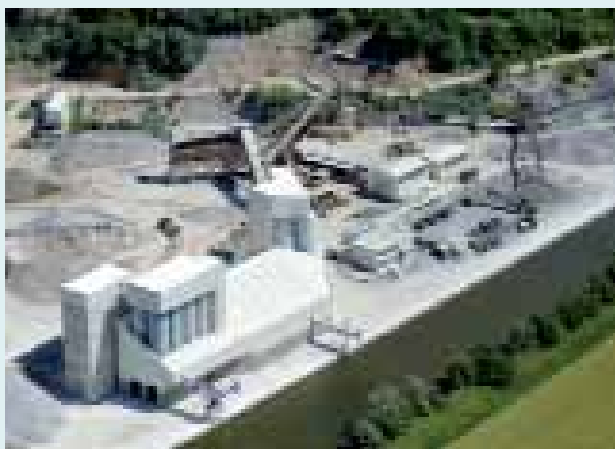
Rapport d'activité 2013

Le Rapport d'activité 2013 est disponible en ligne. Tout ce qui a fait la vie du Conseil au cours de l'année précédente – remise d'avis, organisation de la concertation, secrétariat des conseils spécialisés, publications, événements, conférences, centre de documentation, ... – est présenté de manière synthétique dans cette publication. L'année 2013 fut riche en activités pour le Conseil : 57 avis rendus ou entérinés ; poursuite de la concertation par le biais de rencontres avec les Gouvernements régionaux et Communautaires ainsi qu'avec d'autres Conseils économiques et sociaux ; suivi de dossiers économiques, sociaux et environnementaux ; secrétariat de plus de 30 Commissions et Conseils consultatifs ; colloque sur l'avenir de la concertation sociale ; séminaire sur la compétitivité industrielle ; conférences thématiques ; publications, ... sans oublier les travaux relatifs à la 6^{ème} réforme de l'Etat et au suivi des réformes institutionnelles.

Le Rapport d'activité 2013 du CESW est disponible sur le site www.cesw.be



15/10/2014 – Séminaire Aux Moulins de Beez (Namur)



Le transport des produits de l'industrie extractive

Depuis plus de 20 ans, la Commission régionale d'avis pour l'exploitation des carrières (la CRAEC, un des Conseils spécialisés dont le CESW assure le Secrétariat) réunit autour de la table notamment les acteurs du secteur de l'industrie extractive, les représentants d'associations de riverains des carrières et des administrations wallonnes en relation avec les carrières.

Cette longue expérience de dialogue et concertation a permis à ces différents acteurs de prendre conscience que l'industrie extractive en Wallonie, riche de près de 160 sites en activité dans l'extraction et la transformation de roches non combustibles (calcaire, roches dures, chaux, dolomie...) et représentant plus de 15.000 emplois directs et indirects, est aujourd'hui confrontée à une série de défis en matière de transport des produits. Quels sont ces défis ? Quelles sont les spécificités du secteur ? Quels sont les besoins en termes de diversification des modes de transports ? Quels sont les impacts socio-économiques et environnementaux des choix posés?...

Pour débattre de ces questions, la CRAEC et le Conseil économique et social de Wallonie, organisent, le mercredi 15 octobre 2014, un séminaire intitulé «Le transport des produits de l'industrie extractive : spécificités, besoins et perspectives». La matinée a pour objectif de présenter les spécificités de l'industrie extractive, ses besoins, les différents types de transport utilisés et ses attentes en termes de diversification des modes de transports. L'après-midi a pour ambition d'illustrer, au travers de tables rondes, les difficultés auxquelles le secteur est confronté selon les spécificités modales (route, rail, eau) et d'envisager les perspectives pour l'avenir. La journée sera animée par M. J. Bredael.

Le programme complet de la journée est présenté à la page suivante. La participation est gratuite mais l'inscription préalable est souhaitée vu le nombre de places limité.

Pour s'inscrire : isabelle.huysmans@cesw.be -
04/232.98.97 ou via le site www.cesw.be

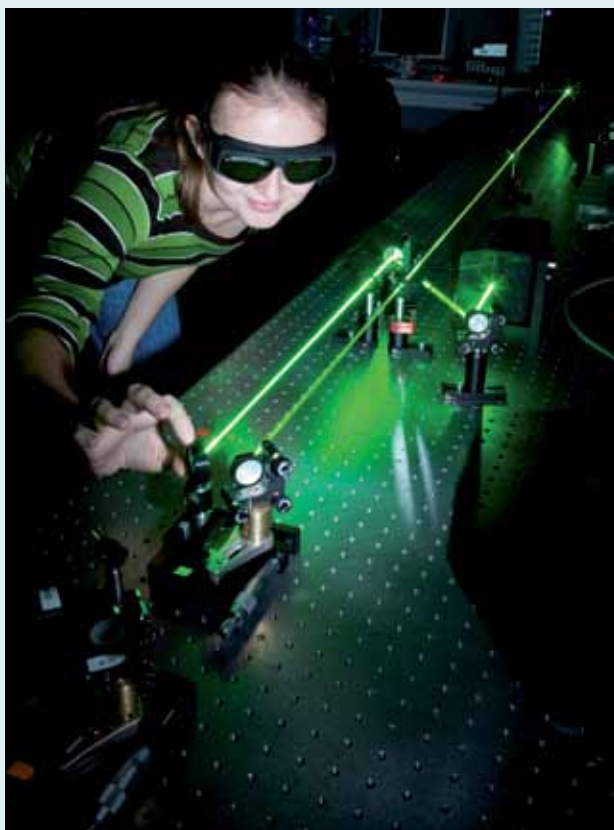
Lieu : Moulins de Beez

Programme

8h45	Accueil
9h15	Introduction par Jean-Pierre Dawance, Secrétaire général du CESW et par Michel Calozet, Président de la CRAEC et Administrateur délégué de FEDIEX
9h30	Le transport en quelques chiffres et dans un contexte européen : généralités et contraintes, par Samüel Saelens, Conseiller au département Environnement, Aménagement du Territoire, Energie et Mobilité de l'UWE et par Brahim HILAMI, Secrétaire fédéral en charge du secteur des carrières de la FGTB
10h10	Impacts environnementaux du transport et pistes de solution, par Céline Tellier, Coordinatrice mobilité de l'IEW
10h30	Pause
10h45	- Le transport de la pierre en Belgique des origines à nos jours, par Francis Tourneur, Secrétaire général de Pierres et Marbres de Wallonie - Les impacts socio-économiques pour l'industrie extractive belge du prélèvement kilométrique visant le transport de marchandises par route, par Philippe Chevalier, Professeur à l'UCL et Président du CORE et Ignace Adant, Chercheur post-doctorant à l'UCL
11h30	Le montage et ses adaptations par rapport à la réalité de terrain : nécessité d'une approche intégrée, par Héloïse Pacory, Responsable logistique chez Eurovia
12h15	Lunch
13h15	Première table ronde : «Route» + débat Participants : - Christophe Huyghebaert, Directeur Commercial – SAGREX - Jacques Dehalu, Administrateur délégué - SOFICO - Etienne Willame, Directeur général f.f. - SPW-DGO1 - Michaël Reul, Secrétaire général - UPTR
14h15	Deuxième table ronde : «Rail» + débat Participants : - Marc Pirson, Gérant - Carrière Les Petons sprl - SOLVAY - Emmanuel Thiry, Head of Capacity needs et Jean-Louis Lépine, Manager de long term Capacity Allocation au sein de la Direction Traffic Management & Services - Infrabel - Nicolas Leeuw, Chief Strategy Officer - SNCB Holding - Samüel Saelens, Conseiller au département Environnement, Aménagement du Territoire, Energie et Mobilité - UWE - Daphné Wouters, Directrice - Cellule ferroviaire SPW - François Coart, Directeur du Développement - Europorte
15h15	Troisième table ronde : «Eau» + débat Participants : - Fabrice Delaunoy, Directeur des ventes - Ventes Granulats Benelux - Compagnie des Ciments Belges - Pascal Moens, Directeur - SPW-DGO2 (DPVNI) - Pascal Roland, asbl Notre Droit - Cédric Slegers, Responsable dossiers économiques - Fédération des Entreprises de Gestion de l'Environnement - Jacques Dehalu, Administrateur délégué - SOFICO
16h15	Conclusion de la journée par le Ministre en charge de la Mobilité et du Transport, M. Carlo Di Antonio ou un de ses représentants

5/11/2014 – Séminaire

Au Vertbois (Liège)



Sciences et technologies : une attractivité à renforcer

Depuis plusieurs années, les ressources humaines disponibles pour les activités de R&D sont identifiées comme une des faiblesses du système d'innovation wallon. La Wallonie affiche des performances (très) satisfaisantes pour ce qui concerne la part de la population de 25 à 64 ans et la part de la population de 30 à 34 ans ayant effectué des études supérieures, mais elle se situe au bas du classement européen lorsque l'on considère le pourcentage de diplômés en sciences et sciences appliquées dans le total des nouveaux diplômés (12% en 2009 contre 22% en moyenne pour l'UE-27) et son score, sur ce plan, s'est fortement dégradé au cours des dix dernières années.

Le Conseil wallon de la Politique scientifique (CPS) a effectué une analyse de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur base de cette analyse, le Conseil propose une série de pistes d'action visant à renforcer l'attractivité des études et métiers scientifiques. Plusieurs axes sont explorés : les méthodes d'enseignement des sciences dans le secondaire, la question du genre, la représentation des métiers, l'image des sciences. Le dossier du numéro 121 de la revue Wallonie était d'ailleurs consacré à cette thématique.

Ces questions seront mises à l'honneur lors du séminaire organisé par le CPS, en collaboration avec le Conseil économique et social de Wallonie, le mercredi 5 novembre 2014, intitulé «Sciences et technologies : une attractivité à renforcer». La matinée aura pour objectifs de présenter le rapport du CPS ainsi que les actions développées aux Pays-Bas dans le cadre de la plate-forme nationale «Science et technologie». L'après-midi sera consacré à des ateliers de travail afin de débattre avec les acteurs de l'enseignement et de dégager des actions concrètes à partir des pistes proposées par le CPS.

A la suite des ateliers, le débat se poursuivra lors d'un panel réunissant des représentants de l'enseignement obligatoire et supérieur ainsi que du CPS.

Le programme complet de la journée est présenté à la page suivante. La participation est gratuite mais l'inscription préalable est souhaitée vu le nombre de places limité.

Inscription en ligne via le site www.cesw.be
Mail : nathalie.hounje@cesw.be
Tél 04/232.98.24

Lieu : Vertbois – Liège

Programme

9h-9h30	Accueil
9h30	Mot d'accueil par M. Jean-Pierre Dawance, Secrétaire général du CESW
9h45	Mise en perspective par M. Gianni Infanti, Président du CPS
10h	Présentation du Rapport du CPS par Mme Muriel Ruol, Présidente du Groupe de Travail du CPS et Mme Fabienne Dideberg, Secrétaire adjointe du CPS
10h45-11h	Pause café
11h	Présentation de la plate-forme nationale «Science et technologie» développée aux Pays-Bas, par Mme Béatrice Boots, Directrice adjointe de la Plate-forme Bèta Techniek
11h30	Débat avec la salle
12h-13h15	Lunch
13h15	Atelier 1 - Mieux informer sur les métiers scientifiques et techniques Témoignage : M. Thierry Castagne, Directeur Agoria Wallonie
	Atelier 2 - Repenser l'enseignement des sciences Témoins : Mme D. Oblinger, Wallonie-Bruxelles enseignement, et M.P. Capelle, SEGEC - Coordonateurs pour les cours de sciences
14h15	Atelier 3 - Développer des actions visant spécifiquement les filles Témoignage : Dominique Lafontaine, Professeur au Service d'analyse des systèmes et des pratiques d'enseignement/ULg
	Atelier 4 – Faciliter la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur Témoins : M. Juan Herrera, Directeur de Helmo Gramme et M. Rudi Cloots (Vice-recteur à la recherche de ULg)
15h15	Pause café
15h30	Présentation des conclusions des ateliers par les Présidents des ateliers
16h00	Panel des représentants de l'Enseignement obligatoire et supérieur et des représentants des organisations du CPS
16h30	Conclusions par M. Gianni Infanti, Président du CPS

Déclaration politique à l'occasion de Fêtes de Wallonie

Ce 17 septembre, le CESW a diffusé sa traditionnelle «Déclaration politique à la veille des Fêtes de Wallonie». Les interlocuteurs sociaux constatent d'emblée que cette nouvelle législature commence dans un contexte budgétaire difficile et avec d'importantes compétences nouvelles. Plus que jamais, la Wallonie doit poursuivre et amplifier les efforts entrepris dans les domaines économique, social et environnemental. A travers cette Déclaration, le CESW rappelle ses recommandations sur trois axes essentiels : la mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat, la politique économique et l'innovation et les politiques de l'emploi et de la formation.

Le texte de la Déclaration sera publié dans le prochain numéro de la revue Wallonie. Il est d'ores et déjà disponible sur le site www.cesw.be.



Si vous poussez le curseur de l'austérité et des sacrifices jusqu'à l'intolérable pour les populations, vous risquez d'assister à une insurrection sociale



Roland Gillet
L'invité, page 26



Le 8 septembre, les membres de la Commission Economie-Politiques industrielles du CESW ont reçu Daniel Collet, Inspecteur général à la DGO6 (SPW).

Celui-ci a présenté le Rapport 2013-2014 de l'Envoyé PME réalisé dans le cadre du Small Business Act en Wallonie. Le Conseil a décidé de rendre un avis d'initiative sur ce sujet.

Les avis sur www.cesw.be

Entre le 21 mars et le 31 août 2014, 18 avis ont été rendus par le CESW. Ces avis sont téléchargeables sur le site internet du Conseil. Nous proposons dans cette rubrique la synthèse des avis rendus sur les dossiers suivants : la lutte contre le dumping social dans le secteur de la construction (avis d'initiative), les certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, les centres d'insertion socio-professionnelle, les agences-conseil en économie sociale, les rapports d'activités 2013 de l'AST et de l'ASE, le programme wallon de développement rural, le nouveau Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de l'Alimentation, le soutien à la recherche, au développement et à l'innovation. L'avis commun de sept conseils consultatifs sur la concrétisation de la transition de la Belgique vers une société bas carbone en 2050 est également présenté.

Rappelons que le Conseil économique et social de Wallonie rend ses avis soit à la demande du Gouvernement wallon, soit d'initiative. Concrètement, patrons et syndicats analysent, au sein du Conseil, les projets mis sur la table. Quels sont les points positifs d'un projet ? Que faudrait-il améliorer ?... Les positions des uns et des autres sont avancées, débattues et synthétisées dans un « avis » du CESW. Les thématiques abordées sont nombreuses : emploi, formation, économie, budget, action sociale, égalité des chances, transports, environnement, aménagement du territoire, énergie, recherche, logement.

Les avis entre le 21/03/2014 et le 31/08/2014

Action sociale

- Avis relatif aux projets d'arrêtés portant exécution des décrets visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs
Avis A.1184 – 7/07/2014

Aménagement du territoire

- Avis sur l'avant-projet d'arrêté formant le Code du Développement territorial
Avis A.1181 – 25/03/2014
- Avis concernant le projet de Programme wallon de Développement rural
Avis A.1187 – 28/04/2014
- Avis relatif au projet de création du parc naturel de Gaume
Avis A.1192 – 2/06/2014

Agriculture

- Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté portant sur la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur wallon de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation
Avis A.1183 – 7/04/2014

Politique générale ⁽¹⁾

- Préparation de la Politique régionale wallonne : Priorités des interlocuteurs sociaux
Avis A.1196 – 2/07/2014

Economie

- Avis relatif au rapport d'activités 2013 de l'Agence de Stimulation économique
Avis A.1188 – 12/05/2014
- Avis relatif à l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française portant exécution de l'accord de coopération du 23 mai 2013 - Banque Carrefour d'échange de données
Avis A.1191 – 12/05/2014
- Avis relatif au dumping social : le cas du secteur de la construction
Avis A.1193 – 2/06/2014

Emploi-formation

- Avis relatif à l'avant-projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création d'un cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CFC)
Avis A.1180 – 25/03/2014
- Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté portant exécution du Code wallon de l'agriculture en ce qui concerne la formation professionnelle en agriculture
Avis A.1190 – 12/05/2014
- Avis relatif au dumping social : le cas du secteur de la construction
Avis A.1193 – 2/06/2014
- Avis sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du 26.01.06 portant exécution du décret du 27.05.04 relatif aux agences-conseil en économie sociale
Avis A.1195 – 16/06/2014

(1) Voir en page 2

Energie

- Avis commun de sept conseils consultatifs sur la concrétisation de la transition de la Belgique vers une société bas carbone en 2050
Avis A.1194 – 2/06/2014

Environnement

- Avis sur l'avant-projet d'arrêté relatif à la reconnaissance et au subventionnement structurel des associations environnementales et modifiant le Livre 1^{er} du Code de l'environnement
Avis A. 1185 – 28/04/2014
- Lettre au Ministre Jean-Marc Nollet sur la demande d'avis relative à la révision des objectifs 2020 pour Agoria
Avis A.1186 – 28/04/2014

Recherche-Innovation

- Avis du Conseil de la Politique scientifique concernant le projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant modification de l'arrêté du 18 septembre 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie
Avis A.1179 – 25/03/2014
- Avis du Conseil de la Politique scientifique concernant le projet de Plan stratégique géomatique pour la Wallonie
Avis A.1182 – 7/04/2014
- Avis conjoint du Conseil économique et social de Wallonie et du Conseil de la Politique scientifique sur le rapport d'activités 2013 de l'Agence de Stimulation technologique
Avis A.1189 – 12/05/2014

Des leviers régionaux pour lutter contre le dumping social

Dans un avis d'initiative, les interlocuteurs sociaux wallons plaident pour la mise en place de leviers régionaux visant à lutter contre le dumping social. Prioritairement, le CESW insiste pour que le Gouvernement wallon adopte une circulaire relative aux marchés publics et sollicite rapidement la Commission wallonne des marchés publics pour la rédiger.

Le contexte

La pratique du détachement, découlant de la mise en œuvre de la Directive européenne 96/71/CE, a entraîné un phénomène de concurrence déloyale appelé «dumping social», qui s'est fortement accentué à la suite de l'élargissement de l'Union européenne de 2004 et 2007 et de l'augmentation importante du nombre de travailleurs «détachés». En 2011, on dénombrait en Belgique environ 125.000 détachements de travailleurs, ce qui fait de notre pays la troisième destination européenne pour les travailleurs détachés, après l'Allemagne et la France.

Le CESW, prenant acte de l'ampleur grandissante du phénomène en Wallonie, particulièrement dans le secteur de la construction, a mené une réflexion sur cette problématique et a rendu un avis d'initiative.

Les recommandations

Afin de lutter contre le dumping social, le CESW a identifié différents leviers à actionner au niveau régional:

1) Information, sensibilisation et formation

Tous les acteurs concernés (pouvoirs adjudicateurs, entreprises, travailleurs, utilisateurs et services d'inspection) doivent être mieux informés de la problématique, de son contexte et de son cadre réglementaire. A cette fin, il est souhaitable de mettre en place des campagnes de sensibilisation et



des formations spécifiques. Il serait également utile d'établir une base de données relative aux entreprises (statut, données fiscales et sociales, etc.) qui serait accessible par les entreprises et gérée par les autorités publiques en association étroite avec les secteurs concernés.

2) Contrôles et collaborations

Le CESW préconise un renforcement des actions de contrôles et des collaborations et ce, à différents niveaux de pouvoir. Afin d'améliorer l'efficacité des contrôles, il conviendrait, d'une part, de consolider les services d'inspection et, d'autre part, d'assurer que les informations provenant du terrain soient mieux collectées et fassent l'objet d'une circulation plus fluide entre les autorités belges et services d'inspection. Le Conseil estime que la collaboration entre les services d'inspection ne doit pas se limiter au territoire national mais doit être étendue dans l'espace européen.

3) Marchés publics

Le CESW recommande prioritairement l'adoption par le Gouvernement wallon d'une nouvelle circulaire relative aux marchés publics. Celle-ci devrait contenir une série de règles à mettre en œuvre par les pouvoirs adjudicateurs wallons, notamment sous l'angle des critères de sélection, des conditions de sous-traitance et des offres anormalement basses. Le Conseil demande également aux autorités wallonnes de poursuivre leur politique d'achat durable grâce à l'élaboration d'outils spécifiques régionaux qui aident les pouvoirs adjudicateurs dans la passation de leurs marchés et via leur participation dans une transposition adéquate et rapide de la nouvelle Directive sur les marchés publics.

4) Réformes à entreprendre

Enfin, le CESW propose quelques réformes spécifiques à entreprendre au plan régional en matière notamment d'accès à la profession, d'application des normes de sécurité et de bien-être ainsi que de conditionnement plus strict des avantages et subsides.

Pour le CESW, les instances wallonnes doivent parallèlement se mobiliser aux autres niveaux de pouvoir afin de participer à la révision de diverses règles : pratiques du commerce, montant et lieu de paiement des cotisations sociales, salaire minimum, principes de la Directive sur le détachement et du règlement sur la sécurité sociale, etc.

Dans ce contexte, le Conseil recommande que toute législation (nouvelle ou modificative) concernant la problématique du dumping social soit soumise pour avis aux organes consultatifs des secteurs particulièrement touchés par la fraude sociale.

Avis A.1193 adopté le 2/06/2014



Un cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

En février 2014, le Ministre wallon de l'Emploi et de la Formation a sollicité l'avis du CESW sur l'avant-projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CFC), adopté en première lecture par le Gouvernement conjoint le 30 janvier 2014. En mars 2014, le CESW a adopté son avis sur ce sujet, dont voici la synthèse.

De façon générale, le CESW accueille positivement l'avant-projet d'accord de coopération concernant la création et la gestion d'un cadre francophone des certifications. Le Conseil partage en effet les objectifs généraux du cadre européen des certifications et de sa déclinaison francophone, à savoir : favoriser la continuité et la progressivité des parcours d'apprentissage des citoyens; renforcer la qualité des processus d'enseignement, de formation et de validation et accroître la lisibilité et la transparence des certifications.

Le CESW salue la qualité du travail préparatoire réalisé par le groupe «Experts» ainsi que la dynamique de dialogue initiée entre les acteurs de l'enseignement, de la formation et de la validation. Il regrette cependant que les interlocuteurs sociaux n'aient pas davantage été associés aux travaux préparatoires. Il rappelle que l'association des interlocuteurs sociaux est un élément central des recommandations européennes en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, tout particulièrement en matière de qualité.

Le Conseil constate que, à ce stade, le CFC apparaît essentiellement comme un processus inter-opérateurs, ce qui peut poser questions en termes de transparence, crédibilité et qualité. Le cadre apparaît en outre assez conceptuel et théorique, ce qui peut rendre son appropriation par les différents acteurs concernés assez difficile. Le CESW invite donc les Gouvernements à veiller à l'association de l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre du cadre francophone des certifications ainsi qu'à la diffusion d'une information claire et accessible sur les objectifs et enjeux du cadre ainsi que sa signification et son utilisation.

Le Conseil attire en outre l'attention des Gouvernements sur une série de considérations plus particulières.

Sur le cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

Le Conseil observe que l'art. 2, 3^e mentionne que «le CFC ne modifie en rien les effets de droit associés aux différentes certifications; il n'en introduit pas de nouveaux». Le CESW demande que cet article soit modifié comme suit : «En lui-même, le CFC ne modifie en rien les effets de droit associés aux différentes certifications; il n'en introduit pas de nouveaux».

Le CESW note également que l'art.2 § 2 stipule que «le CFC ne positionne que des certifications reconnues et validées par les pouvoirs publics en tant qu'autorités compétentes et délivrées par des institutions publiques ou des institutions subventionnées pour accomplir des missions d'intérêt public».

Le CESW s'interroge sur la justification ne permettant pas aux certifications des opérateurs privés ou non-marchand d'être positionnées ainsi que sur l'impact de cette exclusion sur les conventions de collaboration entre opérateurs.

Sur la gestion de la qualité

Le Conseil constate que les considérations relatives à la gestion de la qualité des formations apparaissent centrales dans le dispositif et selon le projet d'accord, «*intrinsèquement liées à la mise en œuvre du CFC*». Cependant, le Conseil constate que concrètement, le projet d'accord est fondé quasi exclusivement sur la confiance mutuelle dans les systèmes de gestion de la qualité propres aux différents opérateurs car selon les Gouvernements «*il ne semble pas possible actuellement d'envisager la mise en place d'un système de gestion de la qualité unique et commun à l'ensemble des opérateurs*».

Le projet prévoit certes, d'une part, que les différents opérateurs se réfèrent à des indicateurs transversaux communs (qui ne sont toutefois pas définis dans le projet) et, d'autre part, que l'instance de pilotage du CFC pourra proposer des améliorations



relatives à la gestion de la qualité. Le Conseil demande que les indicateurs transversaux soient définis dans le projet et que le rôle de vérification de la mise en œuvre des procédures qualité confiée à l'instance de positionnement soit renforcé au-delà du seul pouvoir de proposition d'amélioration.

Le Conseil constate également que dans le projet d'accord, les Gouvernements confirment en outre l'option d'évaluer les procédures plutôt que les résultats alors que le cadre se fonde sur les acquis d'apprentissage. Vu l'harmonisation souhaitée, le Conseil invite les Gouvernements à tendre, à terme, vers un système d'évaluation de la qualité uniformisé, basé sur les résultats et l'utilisation d'outils communs.

Sur l'instance de pilotage et de positionnement

Le Conseil constate que l'instance, chargée de la gestion des demandes de positionnement et de l'approbation des demandes de positionnement, est composée principalement de représentants des opérateurs de formation et d'enseignement. Le Conseil s'interroge sur la neutralité de cette instance, les opérateurs d'enseignement et de formation étant juge et partie dans le dispositif. Le Conseil s'interroge en outre sur la plus-value d'ajouter à l'instance un Comité d'experts, composé exclusivement de représentants d'opérateurs de formation et d'enseignement.

Le CESW demande la justification du choix d'intégrer l'instance de positionnement et de pilotage au sein de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation, celle-ci étant chargée de la promotion des programmes européens. Il note que si

cet ancrage est confirmé, cette nouvelle mission nécessitera une augmentation de sa dotation en conséquence.

Sur les critères et processus de positionnement

En ce qui concerne le positionnement par certification, le projet prévoit que pour les formations pour lesquelles il existe un profil formation SFMQ, la demande de positionnement et la proposition de positionnement seront faites par la Chambre enseignement-formation du SFMQ. Dans le cas contraire, elle sera faite à l'initiative d'un des acteurs (enseignement, formation ou validation des compétences) et devra être accompagnée «à tout le moins d'un référentiel métier, d'un référentiel de formation et d'un descriptif des mécanismes de gestion de la qualité» (art. 16, §2).

Le CESW se demande si avant de rendre un avis sur le positionnement de la certification, il ne conviendrait pas de prévoir que la Chambre des métiers décide ou non de l'opportunité de définir ou actualiser le profil métier lié au profil formation en consultant les secteurs professionnels. Toujours dans le cas d'une proposition de positionnement à l'initiative d'un des acteurs, le CESW se demande également si chaque unité de formation pouvant être certifiée par exemple chacune avec un titre de validation sera positionnée ou est-ce que c'est l'ensemble des unités qui seront positionnées ? Par ailleurs, qu'en sera-t-il des unités qui succèdent dans un ordre défini dans le cadre d'une formation ? Pour la formation à un métier, certaines unités doivent être apprises avant d'autres qui peuvent demander une maîtrise plus délicate, ... Les différentes unités seront-elles placées au même niveau ?



Pour le CESW, il faut garder à l'esprit l'objectif premier du CFC, à savoir favoriser la mobilité des titres dans l'Europe. Dès lors, il conviendrait d'éviter d'aboutir à une multitude de certifications positionnées dans les 8 niveaux et ce, tant dans l'intérêt des opérateurs, des entreprises que des bénéficiaires. Le CESW rappelle également qu'au SFMQ, il est convenu de ne positionner que des certifications finales et pas des unités. En tout état de cause, le CESW demande que si une unité est positionnable en tant que telle, elle soit explicitement positionnée en tant que composante des unités d'un métier positionné à un niveau déterminé. Cette balise minimale est fondamentale pour assurer la crédibilité du cadre tant entre opérateurs qu'auprès des travailleurs.

Dans le cas où un profil de formation SFMQ existe, la demande de positionnement sera faite par la Chambre enseignement-formation du SFMQ (art. 13). Le CESW se demande s'il ne conviendrait pas de prévoir que pour les futures productions du SFMQ, la Chambre enseignement-formation propose directement dans son profil formation un positionnement. Pour les productions déjà finalisées, ne faudrait-il pas consulter de nouveau la Chambre enseignement-formation ?

Le CESW estime enfin qu'il conviendrait de préciser que lorsque l'avis de la Chambre des métiers est sollicité, elle fonde son avis sur base du référentiel métier/emploi, du référentiel formation et du référentiel d'évaluation correspondant.

Avis A.1180 adopté le 25/03/2014

Les centres d'insertion socio-professionnelle

Le 11 février 2014, le Ministre A. Antoine a sollicité l'avis du CESW sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socio-professionnelle. Le 17 mars 2014, le CESW a rendu l'avis A. 1178 sur le sujet.

Le Conseil rappelle qu'il a émis en octobre 2012, un avis détaillé sur l'avant-projet de décret relatif aux centres d'insertion socio-professionnelle (CISP). Dans cet avis, le CESW a notamment insisté sur l'importance du secteur des organismes d'insertion socio-professionnelle et des entreprises de formation par le travail, tant en termes de finalités que de nombre d'associations agréées, de stagiaires et travailleurs concernés, la nécessité d'inscrire le positionnement des CISP dans une politique globale de l'insertion, la formation et l'emploi en Wallonie identifiant les spécificités et articulations des différents acteurs, l'importance d'un pilotage centralisé de l'offre de formation impliquant la mise à disposition des acteurs d'une cartographie détaillée de l'offre de formation et d'insertion, au niveau régional et sous-régional, le renforcement du lien entre les formations dispensées par les CISP et les profils «métier» et «formation» produits par le SFMQ et la nécessité d'harmoniser et simplifier la définition du public.

Le Conseil constate que l'avant-projet d'arrêté soumis à consultation concerne principalement les dispositions relatives aux obligations administratives et pédago-

giques des centres ainsi que la procédure d'agrément, de renouvellement d'agrément et de transfert de filière.

Le Conseil prend donc acte de l'avant-projet d'arrêté en formulant les remarques suivantes en lien notamment avec son avis A.1094.

L'art. 18 prévoit que pour l'agrément d'une filière de formation, le centre doit justifier sa demande au regard du cadastre des formations et de la cartographie de l'offre et des besoins du marché tels que mis à disposition par le FOREM. L'art. 19 stipule, quant à lui, que *«l'avis des CSEF porte sur la pertinence de la ou les filières organisées par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et s'appuie sur le cadastre des formations et la cartographie des offres et besoins, réalisés par l'Office»*.

Faisant suite à une demande exprimée dans l'avis A.1094 ainsi que dans son avis A. 1117 sur l'avant-projet d'accord de coopération relatif à la mise en œuvre des Bassins de vie, le Conseil demande avec insistance au Gouvernement wallon de préciser dans quels délais ce cadastre et cette cartographie seront mis à disposition des différents acteurs concernés.

Dans son avis A.1092, le CESW a plaidé pour un renforcement du lien avec les profils «métier» et «formation» produits par le SFMQ et recommandé d'ajouter parmi les conditions d'agrément l'obligation de se référer à ces profils lorsqu'ils existent.

Le Conseil constate que le chapitre 3 relatif à la procédure et aux critères d'agrément ne contient aucune référence à cette obligation de se référer aux profils SFMQ lorsqu'ils existent.

Pour la clarté, le CESW demande que cette obligation soit explicitement mentionnée dans le projet d'arrêté parmi les conditions d'agrément des filières.

En ce qui concerne le transfert de filières (chapitre 4), le Conseil note que l'article 21 §3 prévoit que *«l'administration soumet la proposition de décision à la Commission qui remet un avis dans les vingt jours ouvrables de sa saisine par l'administration. A défaut pour la Commission de rendre son avis dans ce délai, celui-ci est réputé favorable»*.

Le CESW assure le secrétariat de la Commission d'agrément. Sur base de son expérience et de l'organisation pratique des travaux de cette Commission, il constate que le délai de 20 jours sera trop court, dans la majorité des cas, pour permettre à la Commission d'exercer valablement sa mission dans le cadre du transfert de filières. Le CESW demande donc au Gouvernement de porter ce délai à 30 jours, comme dans le cadre de la procédure d'agrément.

Avis A.1178 adopté le 17/03/2014

Les agences-conseil en économie sociale

En juin 2014, Le CESW a adopté un avis sur un avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté d'exécution du décret relatif aux agences-conseil en économie sociale. Voici les principaux axes de cet avis.

Pour rappel, les «agences-conseil en économie sociale» sont des ASBL ou SFS agréées par le Gouvernement wallon qui ont pour objet social principal le conseil à la création et l'accompagnement d'entreprises d'économie sociale. En 2014, la Wallonie compte 7 agences-conseil en économie sociale agréées.

L'avant-projet d'arrêté introduit essentiellement des modifications relatives au subventionnement des agences-conseil. Ainsi, la subvention de base est potentiellement majorée et les subventions complémentaires sont désormais liées aux heures prestées en matière d'accompagnement à la création d'entreprises ou d'activité d'ES», de «consultance en ES» et d'«accompagnement d'entreprises d'ES en difficulté». Dans leur avis, les interlocuteurs sociaux soulignent l'importance du soutien à l'entrepreneuriat en Wallonie et le rôle essentiel des acteurs et actions en matière d'accompagnement à la création d'entreprises et au développement d'activités, que ce soit dans le secteur de l'économie dite classique ou de l'économie sociale, marchande ou non-marchande.

Cependant, le CESW s'interroge sur les justifications d'un mode de subventionnement différencié pour les agences-conseil en économie sociale. Il recommande une réflexion globale sur l'harmonisation des modes de subventionnement des différents acteurs en matière d'accompagnement d'entreprises, ainsi qu'une attention particulière à l'articulation avec les autres dispositifs existants, comme le chèque-formation à la création d'entreprises.

A ce stade, le Conseil affiche une position réservée quant à cette réforme. Tout d'abord, il estime que la méthodologie suivie par la réforme semble davantage répondre aux difficultés de financement rencontrées par les agences-conseil elles-mêmes que s'appuyer sur une analyse de la demande et des besoins des porteurs de projet de l'économie sociale. Ensuite, il constate qu'aucune évaluation globale et neutre du dispositif des agences-conseil n'a été réalisée. Une fois de plus, il rappelle la nécessité de baser ce type de réforme sur des constats objectifs préalables en termes de plus-value du dispositif, de qualité des services prestés, de réponse aux besoins des créateurs d'entreprises, de stabilité des emplois créés, etc.

Enfin, le Conseil souligne que la situation actuelle et les enjeux budgétaires à venir imposent une grande rigueur dans la gestion des deniers publics. Quels que soient les montants en jeu, il regrette la pratique consistant à prévoir en première lecture que les impacts budgétaires de la majoration des subventions seront estimés ultérieurement, d'autant que, dans ce cas, plusieurs éléments de la réforme devraient engendrer une augmentation du budget lié à la mesure.

Avis 1.195 adopté le 16/06/2014

Les rapports d'activités 2013 de l'ASE et de l'AST

Conformément à ce que prévoit l'article 30 du décret-programme du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon, l'Agence de stimulation économique (ASE) et l'Agence de stimulation technologique (AST) ont soumis au CESW, pour avis, leurs rapports d'activités 2013 respectifs. Comme pour les éditions antérieures et conformément à la procédure mise au point par le CESW et le CPS, ces deux organes ont rendu un avis conjoint sur le rapport de l'AST.

Les deux conseils (CESW et CPS) ont disposé d'un délai de 30 jours pour adresser leurs observations sur chacun des rapports ; celles-ci ont ensuite été portées à la connaissance des Conseils d'Administration respectifs des Agences qui les ont alors transmises au Gouvernement wallon.

Tant l'ASE que l'AST se situent à un moment charnière de leur existence et ce, à double titre : d'une part, en raison de l'achèvement de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels et du lancement prochain de la programmation suivante et d'autre part, en raison de l'intégration future des 2 entités dans l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI). Pour ces raisons, les deux Conseils ont essentiellement formulé des remarques générales sur les rapports d'activités respectifs des Agences, tout en se laissant la possibilité de rendre un avis d'initiative plus détaillé sur la future AEI et son mode de fonctionnement.

Sur le rapport d'activités 2013 de l'AST

Le CESW et le CPS estiment que le rapport fourni est un document de grande qualité, offrant une vision claire et complète des activités menées par l'Agence au cours de l'année écoulée. Ils considèrent en outre que l'AST a développé des outils rencontrant les besoins des acteurs de terrain,

besoins mis en évidence par les évaluations du Plan Marshall notamment (ex. : nécessité d'un accompagnement des entreprises favorisant une mobilisation optimale des dispositifs de soutien à l'innovation existants). Enfin, les deux Conseils demandent que la politique wallonne de l'innovation qui sera menée dans les années à venir s'appuie sur les acquis engrangés et qu'elle valorise les instruments mis au point par l'Agence ayant fait leurs preuves.

L'avis rendu est donc favorable.

Sur le rapport d'activités 2013 de l'ASE

Le CESW souligne la qualité du rapport fourni, illustrant parfaitement l'importance des nombreuses missions accomplies par l'Agence. De plus, le Conseil se réjouit de constater que les diverses réalisations de l'ASE continuent à s'inscrire dans l'esprit du Small Business Act développé en Wallonie. En outre, sur base de son expertise et de son expérience de terrain, l'Agence a, au cours de l'année 2013, formulé des recommandations sur l'évolution de l'organisation des services de l'animation économique ainsi que sur les nouveaux contours du Programme en Esprit d'Entreprendre pour les six prochaines années ; le Conseil accueille très favorablement ces deux initiatives. Enfin, le Conseil plaide pour que les dispositifs déployés par l'ASE et dont l'efficacité a été démontrée soient valorisés par la future AEI.

L'avis rendu est donc également favorable.

Avis A.1188 et A.1189 adoptés le 12/05/2014

Le programme wallon de développement rural

Le 5 mars 2014, le CESW a reçu une demande d'avis portant sur le projet de programme wallon de développement rural tel qu'il a été approuvé en 1^{ère} lecture par le Gouvernement le 20 février 2014. Après avoir étudié le dossier, le CESW a rendu ses remarques, synthétisées ci-dessous.

Considérations générales

Le Conseil souscrit pleinement à la stratégie qui sous-tend le projet de programme wallon de développement rural. Des priorités telles que le transfert de connaissance et l'information dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, l'amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et de la compétitivité de tous les types d'agriculture ou encore la promotion de l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique sont en effet difficilement contestables.

Le Conseil considère les territoires ruraux comme importants pour répondre, notamment, aux nouveaux défis alimentaires, énergétiques, climatiques et environnementaux, mais ils sont aujourd'hui fragilisés, entre autres, par une diminution de la population active agricole. Leurs diversités exigent la mise en place d'une politique de développement rural souple et ciblée sur leurs réalités territoriales. L'agriculture et les autres secteurs socio-économiques doivent être mobilisés dans une logique de complémentarité pour un développement durable, diversifié et équilibré de ces zones. Il est donc indispensable d'accroître la compétitivité des produits et services par l'utilisation des connaissances et techniques nouvelles et par un accès facile des petites unités de production aux marchés, de rechercher des débouchés ou activités à haute valeur ajoutée, d'encourager les investissements.



Le Conseil relève que le projet de programme a pour principal objectif le développement de l'activité agricole. Nonobstant, la mise en œuvre des projets de développement rural peut s'appuyer sur des dispositifs favorisant la capacité d'initiative et de décision des acteurs locaux. A cet égard, il encourage les structures partenariales de gestion et les méthodes d'animation favorables à la mise en œuvre d'actions collectives et multisectorielles.

Le Conseil salue, pour chacune des mesures potentielles proposées, la présence de valeurs cibles à atteindre d'ici la fin de la programmation mais relève l'importance d'établir des valeurs initiales se basant sur les dernières données chiffrées connues, en l'occurrence celles du 31 décembre 2013. Il se réjouit également de la structure du projet de programme qui propose un budget par mesure ainsi que des objectifs à atteindre pour la réalisation de certaines mesures. Cependant, ce projet doit se concentrer sur des mesures efficaces, structurantes et génératrices d'emploi et de valeur ajoutée et exclure du cofinancement

européen les mesures pour lesquelles la part européenne de financement sera dérisoire et disproportionnée par rapport aux contraintes de mise en œuvre. Le Conseil propose également que les mesures portant sur de petits budgets soient axées sur des projets pilotes et fassent l'objet d'une évaluation quant à leur capacité à s'autofinancer.

Dans une optique d'efficience, le Conseil encourage le Gouvernement wallon à prioriser les diverses mesures potentielles proposées en évitant ainsi l'effet « catalogue » trop souvent critiqué. Cette priorisation doit porter sur l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations, les mesures environnementales (Natura 2000, MAEC, agriculture biologique, ...), la modernisation des exploitations agricoles en vue d'augmenter leur autonomie par entre autres le développement d'outils de transformation, en ce compris les coopératives d'agriculteurs et les investissements dans les services de base aux populations rurales.

Le Conseil déplore que le projet de programme ne prenne pas suffisamment en considération les recommandations formulées par les évaluations du programme de développement rural 2007-2013 et par la Commission européenne. Au vu de ce programme ambitieux, il convient de mettre en œuvre, dès à présent, un processus de suivi et d'évaluation des mesures et des sous-mesures en vue d'en tirer, en temps utile, les enseignements nécessaires à leur éventuelle réadaptation.

Considérations particulières

Le Conseil demande de mettre tout en œuvre pour que le matériel d'occasion puisse être éligible aux aides à l'investissement dans les exploitations agricoles. La non-éligibilité aurait des conséquences désastreuses sur la capacité d'investissement de certaines exploitations, en particulier celles des jeunes non issus du milieu agricole, qui ne peuvent pas se permettre de financer du matériel neuf.



Dans les conditions d'éligibilité, le Conseil demande également que les investissements puissent être admissibles aux aides dès la recevabilité du dossier. Il propose également que la notion de bénéficiaire telle que définie dans le PwDR 2007-2013 soit maintenue de sorte que les exploitants à titre partiel puissent bénéficier de soutien pour développer leurs activités agricoles.

Le Conseil demande également de mettre tout en œuvre pour que le matériel d'occasion puisse être éligible aux aides à l'investissement dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles et/ou le développement de produits agricoles. Il s'interroge sur les raisons de la diminution de l'enveloppe réservée aux investissements dans la transformation des produits agricoles et demande que l'enveloppe soit revue à la hausse et que les conditions d'accès aux aides soit facilitées.

Il estime l'objectif visant les investissements dans de petites infrastructures trop ambitieux au vu des exigences et des délais

imposés par la période de programmation. Il demande dès lors une évaluation de celle-ci à mi-parcours en vue d'une réadaptation éventuelle de son budget. Par ailleurs, il propose de concentrer les investissements dans les communes rurales, là où les besoins sont les plus importants.

Le Conseil se félicite de la volonté du Gouvernement wallon de couvrir davantage les zones rurales par des services d'intérêt général et de poursuivre la réhabilitation des villages. Cette disposition permettra d'améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants, indispensable pour éviter l'exode rural, attirer des entreprises, des travailleurs et leurs familles, ainsi que des touristes. Le Conseil plaide pour la création de maisons multiservices et de supérettes de services ainsi que pour l'instauration d'une aide à la réinstallation de petits commerces.

Il estime l'objectif visant la mise en place et l'entretien de systèmes agro-forestiers trop ambitieux étant donné l'état d'avancement des études et recherches en cours en la matière. Il demande donc de réorienter

une partie du budget vers des projets plus porteurs qui permettront une évaluation de cette technique.

Le Conseil s'interroge sur l'atteinte des objectifs de certaines mesures agroenvironnementales alors que les indemnités sont globalement revues à la baisse. Il constate la suppression du bonus de 20% dans les zones SEP et de la mesure «Faible charge en bétail» et s'inquiète des conséquences de ces modifications, notamment l'interruption des engagements en cours et ce, sans aucune information aux agriculteurs. Il s'interroge également sur l'interdiction de cumul de nombreuses mesures agroenvironnementales sur les bandes extensives dans les sites Natura 2000 compte tenu de leur potentiel environnemental élevé et de l'impact budgétaire limité de la mesure. Par ailleurs, il demande que les cumuls des aides à l'agriculture biologique avec certaines MAE et les indemnités Natura 2000 soient autorisés compte tenu de leur importance d'un point de vue économique et environnemental.

Il constate le maintien de la mesure concernant les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques pour les deux prochaines années mais souhaite toutefois que celle-ci soit poursuivie jusqu'à la définition des nouvelles zones et qu'un «phasing out» soit organisé pour les exploitations agricoles qui ne seraient plus reprises en zones défavorisées. Ces paiements restent plus que jamais indispensables pour certaines d'entre elles qui jouent un rôle crucial pour l'emploi et l'aménagement du territoire.

Enfin, le Conseil soutient la mesure encourageant la coopération entre acteurs de la chaîne d'approvisionnement mais souhaite toutefois d'y inclure le secteur de la transformation dans les bénéficiaires potentiels.

Avis A.1187 adopté le 28/04/2014



Un nouveau Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de l'Alimentation

Le 20 mars 2014, le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, M. C. Di Antonio, a sollicité l'avis du CESW sur l'avant-projet d'arrêté relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil supérieur wallon de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation (CSWAAA). Après avoir étudié le dossier, le CESW a rendu ses remarques, synthétisées ci-dessous.

Le Conseil constate que le CSWAAA, composé en 1987 et jamais renouvelé depuis lors, ne fonctionne plus depuis 2009. Or, par le jeu des représentations croisées entre Conseils supérieurs, le CSWAAA est présent dans la composition du Conseil supérieur wallon pour la Conservation de la nature (CSWCN) et du Conseil supérieur wallon de la Chasse (CSWC).

Il est étonnant de constater que ce dernier fonctionne depuis son renouvellement il y a 18 mois sans aucun des quatre représentants du CSWAAA, qui n'ont pu être désignés vu la situation du Conseil. Cette même situation risque de se présenter à nouveau lors du renouvellement du CSWCN, dont les mandats expirent le 3 juillet 2014 et pour lequel un appel à candidatures a déjà été lancé.

Par ailleurs, il est regrettable que ce Conseil ne soit pas à même de se positionner sur des dossiers constituant pourtant son «core business». Ainsi, très concrètement, même s'il a bien été consulté sur le projet de PwDR 2014-2020 comme d'autres organes consultatifs, il est acquis qu'il n'y aura pas d'avis de ce Conseil thématique figurant pourtant parmi les plus concernés par ce dossier. Il est en outre à remarquer que ce PwDR prévoit la mise en place d'un comité de suivi qui intègre un représentant du CSWAAA.

Il faut enfin relever la récente initiative visant à mettre en place une Cellule de coordination chargée d'initier la création d'un Conseil de la Ruralité (en remplacement des organes thématiques actuels, dont le CSWAAA). Si les autres Conseils supérieurs ont été à même de proposer,

à la demande du Ministre, leurs quatre représentants dans cette Cellule, ce n'est pas le cas du CSWAAA, qui ne sera donc pas à la table des discussions lorsque la Cellule de coordination se réunira.

Le CESW estime que ces éléments plaident pour qu'un nouveau CSWAAA voit le jour au plus vite afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle dans la fonction consultative wallonne. Il relève à ce sujet que certains articles du projet posent des problèmes d'opérationnalisation (méthode de calcul pour la représentation des différentes associations agricoles, désignation du nombre de représentants au sein des différents secteurs d'activité, poids relatif des différents secteurs au sein du CSWAAA...) ne permettant pas cette mise en place rapide du CSWAAA. Il demande par voie de conséquence une réadaptation du projet en fonction de ces remarques, en s'inspirant notamment du décret instituant le CESW et de la récente décision du Ministre quant à la représentation des associations au sein des collèges des producteurs qui passe par une procédure simple d'appel à candidature pour occuper un nombre de siège préalablement établi.

Avis A.1183 adopté le 7/04/2014

Soutien à la recherche, au développement et à l'innovation

Le 12 mars 2014, le Parlement wallon a adopté en séance plénière le décret portant modification du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (1). En date du 14 mars, le Ministre de la Recherche, a sollicité l'avis du Conseil de la Politique scientifique (CPS) concernant un projet d'arrêté du Gouvernement wallon qui exécute le nouveau décret et modifie l'arrêté d'exécution du 18 septembre 2008. L'avis a été demandé en urgence.

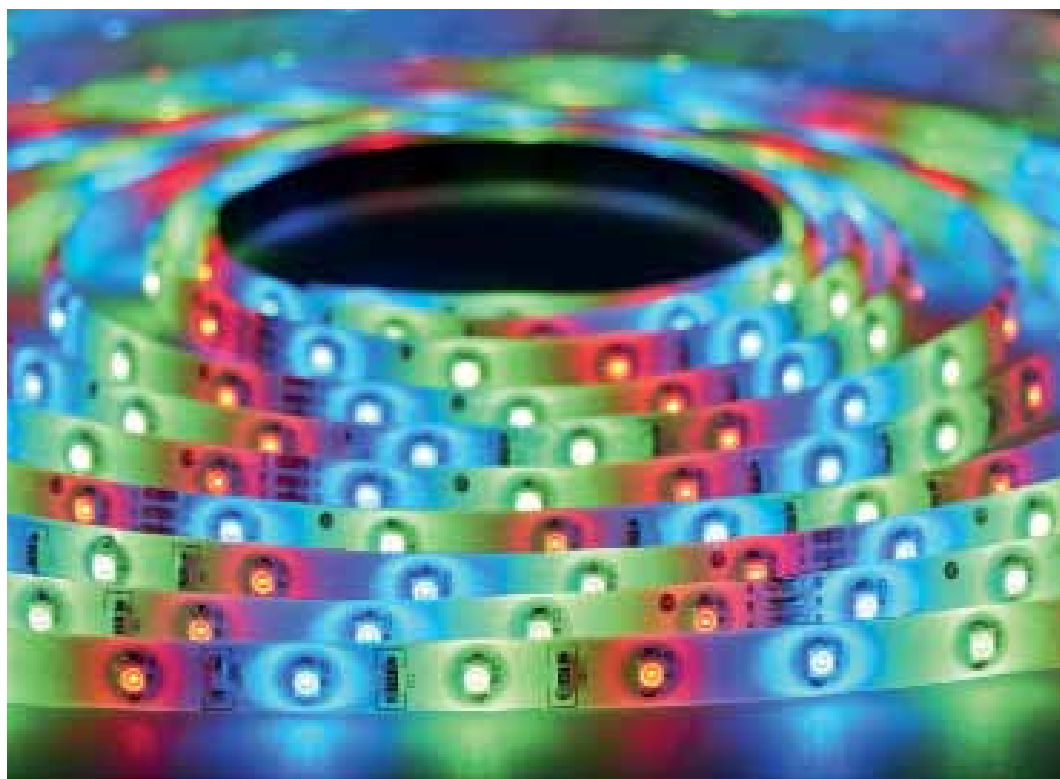
Un certain nombre de modifications apportées au texte visent à traduire la possibilité, établie par le décret, d'étendre les aides aux activités de recherche et d'innovation à finalité non technologique.

Les autres changements/ajouts introduits concernent essentiellement :

- les conditions et la procédure d'agrément des instituts de recherche agréés, destinés à regrouper les actuels centres de recherche agréés ;
- les critères d'éligibilité des organismes de recherche, qui correspondent à des structures réalisant des activités de recherche mais qui ne sont ni des universités, ni des hautes écoles ni des instituts de recherche agréés ;
- l'introduction d'un critère «développement durable» et d'un critère «emploi» dans l'évaluation *ex ante* des projets.

Par ailleurs, des amendements non liés à la révision du décret du 3 juillet 2008 sont introduits. Ils concernent les procédures d'instruction des dossiers déposés en dehors des appels à projets.

Dans son avis, le CPS déplore la brièveté du délai qui lui a été imparti pour rendre son avis (10 jours), eu égard à l'importance du dossier. Il aborde ensuite les thématiques suivantes.



L'agrément des instituts de recherche

Le CPS adhère à l'idée de promouvoir une clarification du paysage des centres de recherche. Il met l'accent sur les progrès qui ont été accomplis au cours des dernières années dans la collaboration inter-centres, tout en considérant que ce processus doit être poursuivi et amplifié.

Dans cette perspective, le CPS préconise de procéder par étape en favorisant, dans un premier temps, le regroupement de centres de recherche au sein d'associations fortes, sur une base volontaire.

Pour le plus long terme, le Conseil engage le Gouvernement à revoir son projet et à réfléchir à la manière de fédérer les centres selon des procédures plus souples que celles qui sont proposées, en concertation avec les milieux concernés. En effet, comme le CPS l'a déjà fait remarquer dans l'avis qu'il a rendu sur le projet de décret, si l'objectif ultime de la réforme est la fusion des centres de recherche faisant partie d'un même institut, celle-ci ne sera pas

possible dans tous les cas, étant donné le statut particulier des centres De Grootte, qui représentent près de la moitié du nombre total de centres. Le danger est par conséquent d'aboutir à une situation qui verra le maintien d'un certain nombre de centres de recherche à côté des instituts de recherche agréés, ce qui conduirait à une aggravation de la complexité et du coût du système. Par ailleurs l'attribution des aides aux instituts, à charge pour ceux-ci de les répartir entre les bénéficiaires finaux, reviendrait à ériger des structures supplémentaires entre les centres de recherche agréés et les Pouvoirs publics. Cette procédure pourrait en outre avoir des conséquences financières non négligeables, liées notamment à l'imposition de la TVA sur les subventions reçues par les instituts et redirigées vers les centres qui le composent, ce qui réduirait d'autant les moyens disponibles pour la recherche.

Le Conseil souhaite par ailleurs que la capacité d'autofinancement des centres – qui fait partie des critères d'agrément – soit évaluée en tenant compte des nouveaux dispositifs mis en place par la Région

wallonne (pôles de compétitivité et programme Cwality notamment) qui ont inévitablement un impact sur le poids relatif des ressources d'origine publique.

Les critères d'éligibilité des organismes de recherche

Le Conseil souligne, comme il l'a fait dans son avis A.1148, que l'introduction de la notion d'«organisme de recherche» vise à ouvrir les aides aux asbl ou autres personnes morales développant des recherches à finalité non technologique. Il rappelle que dans cet avis, il s'est prononcé contre cette option et confirme cette opinion ainsi que les arguments qui la fondent: risque de recrudescence du phénomène d'externalisation des recherches universitaires, dispersion des crédits, attribution du statut d'organismes de recherche à des associations qui n'en remplissent pas les critères.

Le Conseil prend acte du fait que son avis n'a pas été suivi lors de l'adoption du décret. Il demande un renforcement des critères d'éligibilité des organismes de recherche de façon à vérifier que ceux-ci disposent des compétences scientifiques adéquates.

Le financement des différents types d'innovation

Le CPS approuve la volonté d'inclure la recherche et l'innovation à finalité non technologique dans les projets éligibles. Il insiste cependant pour que les aspects technologiques conservent un poids prépondérant dans les financements octroyés, compte tenu du rôle primordial de l'innovation technologique dans le redéploiement économique.

L'intégration du critère «emploi» dans l'évaluation des projets

Le CPS adhère à l'idée suivant laquelle les aides à la recherche, au développement et à l'innovation doivent poursuivre un objectif de création d'activités génératrices d'emplois. Il pense néanmoins que compte tenu des aléas liés à la recherche, il ne convient pas de fixer des objectifs chiffrés concernant ce critère ni de prévoir des pénalités a posteriori en cas de non-respect de celui-ci.

Les délais d'instruction des demandes d'aide

Le Conseil regrette l'absence d'un système de traçabilité des dossiers qui permettrait d'identifier les goulets d'étranglement. Il trouve par ailleurs que les délais fixés par l'arrêté sont fort longs et ne cadrent pas avec les besoins des entreprises. Il pense que ceux-ci pourraient être raccourcis moyennant une réorganisation des tâches au sein de l'Administration. Des contraintes plus fortes devraient également être imposées aux entreprises concernant la vitesse de transmission des renseignements complémentaires. Pour le Conseil, enfin, des délais différents devraient s'appliquer selon la nature et le montant de l'aide.

Le Gouvernement wallon a tenu compte d'un grand nombre des remarques formulées par le CPS, en particulier celles qui concernent le transit obligatoire des aides par les instituts de recherche agréés. Il a été décidé en effet que les centres de recherche bénéficiaires des aides seraient partie prenantes dans les conventions.

Avis A.1179 adopté le 25/03/2014



Vers une Belgique bas carbone en 2050

Sept Conseils consultatifs, des niveaux de pouvoir tant fédéral que régionaux, appellent leurs autorités à adopter rapidement une approche intégrée en vue de parvenir à une Belgique bas carbone à l'horizon 2050. Les employeurs, les syndicats, les organisations environnementales, de coopération au développement et de consommateurs ainsi que les scientifiques et les organisations de la jeunesse et de femmes qui siègent dans les Conseils impliqués proposent pour ce faire un plan par étapes. Des mesures cohérentes doivent être prises tant dans les domaines de la mobilité, de l'aménagement du territoire, des transports en commun, des bâtiments, de l'approvisionnement en énergie que de l'alimentation pour induire les changements nécessaires. La rédaction conjointe d'un avis par des Conseils de différents niveaux de pouvoir est une première dans notre pays.

(1) Le CPS a rendu un avis sur ce dossier en date du 23 septembre 2013 (avis A.1148)



Contexte

Les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de façon drastique et systématique au cours des prochaines décennies pour stabiliser notre système climatique (-80 % à -95 % par rapport à 1990 (1)). D'ici 2050, notre société devrait être bas carbone. Une étude récente menée pour le compte du SPF Santé publique et Environnement esquisse certains scénarios d'une telle «transition». Ces scénarios en matière de logement, de déplacements, de consommation énergétique, d'industrie et d'agriculture sont disponibles sur le site www.climat.be/2050.

Cette transition ne concerne pas seulement les scientifiques et le monde politique, mais bien tous les acteurs : organisations, entreprises et citoyens. Pour cette raison, le Secrétaire d'État à l'Énergie a demandé, dans le cadre de l'étude, le point de vue de la société civile sur la meilleure façon de concrétiser la transition de la Belgique vers une société bas carbone à l'horizon 2050.

Plaidoyer en faveur d'une vision élargie

Les changements nécessaires ne peuvent se réaliser lorsque dominant une perspective à court terme et une politique cloisonnée en différents secteurs. Les Conseils plaident donc en faveur d'une perspective à long terme, avec 2050 comme horizon en tant que cadre pour la politique. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter une approche large qui intègre les trois dimensions du développement durable et qui tienne compte de l'interaction entre des mesures prises dans différents domaines. Les Conseils demandent en particulier que les Régions et les autorités fédérales prennent des décisions cohérentes en matière :

- de politique de maîtrise de la demande en énergie, notamment en matière de mobilité, d'aménagement du territoire et de performance énergétique des bâtiments ;
- de transition protéinique, comme définie dans l'avis du CFDD du 3 février 2011 ;
- d'organisation des marchés du gaz et de l'électricité, de capacité de production et de mix énergétique nécessaires pour un approvisionnement énergétique durable à un coût acceptable ;
- d'infrastructures de transport et de distribution de l'énergie ;
- de soutien de la recherche et du développement ;
- de mesures pour accompagner certains groupes (citoyens, entreprises, etc.) dans la transition.

Une approche innovante

Le Secrétaire d'État a demandé l'avis à la fois du Conseil fédéral du Développement durable et de tous les organes de concertation au niveau régional qui interviennent comme observateurs dans ce conseil. Il s'agit du Conseil socio-économique de Flandre (SERV), du Conseil flamand de l'Environnement et de la Nature (Minaraad), du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), du Conseil de l'Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale (CERBC), du Conseil économique et social de Wallonie (CESW)

et du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable (CWEDD). Ces conseils consultatifs ont préparé un avis commun sur la question, car ils sont d'avis qu'un plan par étapes visant à parvenir à une société bas carbone implique une approche à différents niveaux de pouvoir et une collaboration entre différents niveaux de pouvoir au vu de la répartition des compétences dans notre pays.

Les Conseils ont formulé un message commun. Cette initiative est une première dans notre pays et démontre qu'il est possible au niveau des Conseils de développer une vision politique qui intègre les approches à différents niveaux. Les Conseils souhaitent donc que cette approche soit étendue au domaine politique, ce qui nécessite une collaboration entre les différents niveaux de pouvoir selon le principe de mutualité (selon lequel chaque niveau de pouvoir doit agir de manière à renforcer l'efficacité de tous les autres niveaux de pouvoir).

Des initiatives locales fournissent une contribution essentielle au succès de ce processus. Une politique qui facilite, coordonne et accélère la transition en cours en partant de la base («bottom up») est donc également nécessaire. En outre, une politique de transition ambitieuse en faveur d'une société bas carbone ne sera fructueuse que si toutes les parties prenantes et tous les citoyens participent à son élaboration. Sous cet angle, les Conseils sont disposés à contribuer à l'établissement et au suivi du plan par étapes.

(1) Cf. A.R. du 18/07/2013 relatif à la vision fédérale à long terme en matière de développement durable.

Avis A.1194 adopté le 2/06/2014

Roland Gillet

« Il faut une véritable solidarité européenne »

La crise économique et financière a touché de plein fouet l'Europe, et plus particulièrement des pays comme la Grèce et l'Espagne. Quelle est la situation dans ces pays ? L'aide européenne apportée est-elle suffisante et surtout, efficace ? Quelle est l'image de l'Europe dans le monde ? Autant de questions qui sont abordées, sans tabou, par Roland Gillet, Professeur à la Sorbonne (Paris 1) et à l'ULB (Solvay), expert reconnu au niveau international, dans l'interview qu'il a accordée à la revue Wallonie. Cette interview s'inscrit dans le prolongement de la conférence que M. Gillet a donnée au CESW le lundi 28 avril 2014 et intitulée «La crise en zone euro : entre responsabilité et solidarité? ».





Wallonie : Nous sommes tous convaincus d'aider significativement les pays touchés de plein fouet par la crise tels que la Grèce ou l'Espagne. Or, c'est loin d'être le cas selon vous. Pire : nous nous enrichissons sur le dos de ces pays !

Roland Gillet : Effectivement, l'aide sous forme de prêts à la Grèce et à l'Espagne a fait gagner de l'argent aux pays les mieux lotis de l'Europe ! Ces pays – dont la Belgique – ont accordé des prêts, certes à des taux moins élevés que ceux des marchés financiers, mais néanmoins supérieurs aux taux auxquels ils ont emprunté eux-mêmes. Le transfert finit par aller du budget des pays les plus fragilisés vers celui des pays plus riches. Il s'agit pour moi d'une «non-solidarité» qu'il importe de corriger, en démontrant les effets négatifs de cette soi-disant aide européenne. Une idée qui n'est pas forcément admise, d'autant que les citoyens des pays les mieux lotis sont réellement persuadés que tout est fait pour aider les Grecs et les Espagnols et que des montants exorbitants leur ont été octroyés, donnés ! Pire, certains considèrent que la Grèce et l'Espagne ne fournissent pas de véritables efforts pour aller mieux ... Au bout du compte, stigmatisés jusqu'à la caricature, les Grecs et les Espagnols finissent par se demander si leur seul salut ne sera pas de s'en sortir tout seuls. Au point qu'ils font tout pour avoir à nouveau recours aux marchés financiers pour leurs emprunts, plutôt qu'à l'aide européenne... Car les marchés ne conditionnent pas leurs recours à des mesures préalables d'austérité drastique afin de couvrir à tout le moins le paiement des intérêts.

Wallonie : Quelles sont les origines de la crise que traversent la Grèce et l'Espagne ? Sont-elles identiques ?

Roland Gillet : Les origines de la crise sont différentes dans les deux pays. Les problèmes socio-économiques de la Grèce trouvent principalement leur origine dans une mauvaise gestion des finances publiques. Ce constat n'est pas neuf et il aurait fallu se poser des

questions bien plus tôt. Avant 2008 et le début de la crise, la Grèce ne s'en sortait déjà pas avec un taux d'intérêt moyen sur sa dette à peine supérieur à 3%. Or, le taux des prêts octroyés par l'Europe était de 7%. Bien entendu, ce taux était bien inférieur aux 15% réclamés par les marchés. Mais, pouvait-on raisonnablement s'attendre à ce que la Grèce se porte mieux, sans apporter une aide concrète mais contrôlée dans les processus de gestion de ses comptes et de son administration ?

L'Espagne a, quant à elle, été victime non pas d'une mauvaise gestion des finances publiques, mais essentiellement d'une crise immobilière dévastatrice. L'Etat a favorisé à outrance l'accès à la propriété et les ménages se sont surendettés. Au moment de la crise, lorsque les ménages frappés par le chômage ont été contraints de vendre leurs biens saisis, ils n'ont jamais pu récupérer les montants investis et empruntés. Contrairement aux Etats-Unis où l'Etat a pris en charge ce déficit, en Espagne, ce sont les particuliers – les familles – qui assument les pertes, et indirectement, les banques. A cette crise de l'immobilier s'ajoutent les coûts et les investissements dans des travaux d'infrastructures, parfois surdimensionnés, qui ont été menés dans le pays sous le couvert, voire les encouragements des instances européennes.

Wallonie : Vous évoquez le risque de crise sociale majeure dans ces pays...

Roland Gillet : Le risque d'implosion sociale est réel ! Lorsque vous vous rendez dans ces pays, vous prenez rapidement conscience de la gravité de la situation. Et les chiffres viennent confirmer ce constat. En 2008, la Grèce avait un PIB de 280 milliards €. Aujourd'hui, il tourne autour de 230 milliards €. La contraction du PIB est passée de -2% initialement à -7%. Le taux de chômage est passé de 15 à plus de 25%, et même à plus de 55 % chez les jeunes. Nombre de retraités sont contraints de vivre avec de l'ordre de 450€ par mois et n'ont souvent plus de quoi se nourrir en fin de mois. L'enseignement

I I I I I CV express

- > **Roland Gillet est Docteur en Sciences Économiques (UCL & Harvard University). Son doctorat a été réalisé sous la direction d'Alexis Jacquemin (Prix Francqui en 1983) et de Franco Modigliani (Prix Nobel d'économie en 1985). Il est également Major (premier) du concours national français d'agrégation de l'enseignement supérieur universitaire en Sciences de Gestion. Il est actuellement Professeur de finance à la Sorbonne, où il dirige le Master Professionnel «Gestion financière et fiscalité», et Directeur de l'axe «Efficience des marchés» du Labex «Régulation Financière» (ReFi). Il est également Professeur ordinaire à la Solvay Brussels School of Economics and Management de l'Université Libre de Bruxelles.**
- > **Il est également, ou a été, professeur et/ou chercheur invité dans diverses universités à travers le monde : notamment en Pologne, à l'Université de Varsovie ; au Canada, à l'Université de Sherbrooke en Chine, à l'Université Fudan de Shanghai ; et aux États-Unis, à l'Université d'Harvard et au M.I.T.**
- > **Il est expert au sein de différents groupes de réflexion au niveau international (notamment portant sur la crise des dettes souveraines en zone euro) ainsi que conseiller scientifique auprès de différentes institutions publiques et privées. Il est également représentant académique dans les comités d'indices de NYSE-Euronext. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles dans des revues scientifiques de premier plan portant sur la gestion de portefeuille, l'évaluation des actifs réels et financiers, et l'efficience et la microstructure des marchés financiers. Il est membre du Comité éditorial ou de lecture de différentes revues scientifiques en Économie et en Gestion, et a également été désigné Président de comité d'évaluation de laboratoires de recherche par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES).**

ne fonctionne souvent plus correctement. Et on pourrait multiplier les exemples à l'infini...

En Espagne, avec les coupes budgétaires répétées dans les soins de santé, les délais d'attente pour un traitement contre le cancer sont tels que les personnes sont souvent métastasées avant de pouvoir être traitées. Le taux de chômage des jeunes espagnols approche les 56 %.. Les jeunes sont soit contraints d'accepter des emplois sous-qualifiés, soit de s'expatrier. Bon nombre de ces jeunes sont pourtant hautement qualifiés ; ils viennent travailler en France ou en Allemagne, alors que l'Espagne a investi pour les former. Il s'agit de personnes qui vivent à 1.500 ou 2.000 km de chez nous... et qui font partie de l'Europe ! Une Europe qui se targue d'être solidaire et qui pourtant ne fait pas le nécessaire pour aider véritablement ces pays à sortir de la crise. Vous savez, si vous poussez le curseur de l'austérité et des sacrifices jusqu'à l'intolérable pour les populations, vous risquez d'assister à une insurrection sociale... Et à ce moment là, il sera trop tard pour prendre des décisions qui auraient pu – et dû – être prises bien avant. Imaginez un instant les conséquences d'images de la CNN dans le monde entier montrant des indignés ou désespérés dévaster l'aéroport de Madrid ? Les taux d'intérêt de la dette espagnole exploseraient sur les marchés financiers, les marges de manœuvre de la banque centrale seraient alors réduites, les effets sur le Portugal, immédiats... Tout pourrait arriver et ce n'est pas dans un tel contexte que l'Europe parviendrait à prendre des décisions adéquates, alors qu'elle n'y arrive toujours pas en période plus calme. Bien sûr, ce risque d'implosion sociale ne se concrétisera peut-être pas... Je l'espère vraiment. Mais faut-il pour autant jouer avec le feu ?

Wallonie : Quelles sont les solutions pour que l'aide européenne soit efficace et pour qu'une réelle solidarité se mette en place ? L'Europe en a-t-elle les moyens ?

Roland Gillet : Indiscutablement, oui ! Prenons le cas de l'Espagne. Pour combler les pertes financières dues à la crise immobilière et à la faillite des ménages, il faudrait environ 100 milliards €. Savez-vous que les Belges ont deux fois et demi ce montant sur leurs livrets d'épargne ? Rien que les Belges... 100 milliards €, cela ne représente que 0,1% du PIB européen. Au vu de ces chiffres, il me semble que dégager 100 milliards € pour aider un pays comme l'Espagne – qui est, faut-il le rappeler, la 4^{ème} économie de la zone euro – est tout à fait réaliste et réalisable.

Si on avait transféré les moyens nécessaires en mettant des conditions d'assistance strictes sur place, comme cela se fait dans toute Union politique et monétaire digne de ce nom, on aurait gagné en crédibilité et en efficacité. Mais quand Angela Merkel a énoncé l'idée d'un transfert sous conditions, bon nombre de voix se sont élevées pour crier à l'ingérence... Aux USA, s'il faut sauver l'un des États, cela se fait via des transferts financiers sur fond de solidarité. En Europe, cela est et reste du prêt à intérêt bonifié. Selon moi, il est encore possible d'agir rapidement de manière solidaire et responsable. Mais il faudra vaincre le populisme et la stigmatisation via une gouvernance européenne renforcée.



«En Espagne, avec les coupes budgétaires répétées dans les soins de santé, les délais d'attente pour un traitement contre le cancer sont tels que les personnes sont souvent métastasées avant de pouvoir être traitées»

Wallonie : Quelle est l'image de l'Europe et de la zone euro dans le monde ?

Roland Gillet : Je me rends souvent aux Etats-Unis et je peux vous dire que les Américains ne comprennent pas du tout ce qui se passe en Europe. Ils ne comprennent pas pourquoi, comme je viens de l'expliquer, la 4^{ème} économie de la zone euro n'est pas aidée de manière déterminante et pourquoi on laisse de large part de la population s'appauvrir sans grands espoirs. Comment expliquer la gouvernance européenne à ces collègues étrangers alors que les Sommets européens reportent bien souvent des décisions cruciales à prendre ! Si l'Europe a encore beaucoup d'atouts et est globalement plus solide financièrement que les Etats-Unis, elle ne devrait plus tergiverser sur les mesures à prendre pour restaurer sa crédibilité internationale.

Wallonie : Lors de vos interventions, vous insistez sur la gravité de la situation et sur les mesures à prendre. Avez-vous le sentiment d'être entendu, mieux, écouté ?

Roland Gillet : Je l'espère. Je ne souhaite pas apparaître comme un donneur de leçons ou un redresseur de torts. Simplement, lors de comités sur place, nous examinons les problèmes, les solutions apportées et nous analysons les conséquences chiffrées mais surtout humaines de ces solutions. Sur cette base, je remarque que de plus en plus de personnalités européennes commencent à partager mon discours, de même que de plus en plus d'économistes engagés. Il est clair pour moi que l'on ne sortira pas véritablement de la crise uniquement par du financement, mais par une aide réelle et la (re)création de richesses. Ma conclusion est qu'il n'y aura point de salut sans de réels efforts, sans réformes à mettre en marche et sans austérité mesurée. Mais il faut battre en retraite toute une série d'idées reçues sur des solutions inefficaces et dangereuses. C'est ce que je tente de relayer, modestement, à travers notamment de plus large public, via notamment conférences et publications. Car soyons clairvoyants nous sommes tous concernés à court, moyen ou plus long terme.

Energies non conventionnelles

Les choix énergétiques et les questions relatives à l'approvisionnement en énergie sont au cœur des préoccupations des interlocuteurs sociaux wallons. En mars dernier, le CESW organisait un colloque sur «La place des énergies non conventionnelles dans une stratégie énergétique globale» (voir en page 49).

Le dossier de ce numéro 122/123 de la revue Wallonie revient sur cette thématique, sans prétendre à l'exhaustivité, tant il est vrai que les énergies non conventionnelles – et plus particulièrement les gaz de schiste – ont déjà fait couler beaucoup d'encre, sans pourtant épuiser le sujet. Des centaines d'ouvrages et des milliers d'articles font le point sur la question de l'exploitation du gaz de schiste, l'exemple des Etats-Unis ouvrant de vastes débats sur les perspectives économiques et les opportunités offertes par ces énergies, mais aussi sur les risques sociaux et environnementaux qu'engendre leur exploitation.

L'objectif de ce dossier est de faire le point sur les questions en présence, la première étant de savoir ce qu'est le gaz de schiste et la manière dont il est exploité. Quelle est la situation aux Etats-Unis ? Quels sont les enjeux ? Et en Europe ? Autant de questions qui sont abordées dans le premier article.

Pour cette thématique complexe et technique, le choix a été de laisser la parole aux experts. Quatre interviews forment dès lors la majeure partie de ce dossier.

La première interview est celle de Patrick Brocorens, Chercheur à l'Université de Mons et Président de la section belge de l'ASPO. Il explique les conséquences de la «révolution» du gaz de schiste qui a eu lieu aux USA. C'est à lire en page 35.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé (voir en page 38), Jean-Pierre Schaecken Willemaers, Président du Pôle Energie, Climat, Environnement de l'Institut Thomas More, revient sur la situation en Europe, en nous expliquant notamment pourquoi celle-ci est très différente qu'aux Etats-Unis. Pour lui, il faut veiller à avoir un véritable «mix» énergétique.

En page 41, Javier Castillejos, Policy officer à la DG Energie, explique l'initiative de la Commission européenne en matière d'énergies non conventionnelles.

Enfin, la dernière interview est celle de Jean-Marc Baele, Chargé de cours à l'Université de Mons, pour qui le sous-sol wallon demande à être mieux connu et peut contribuer à l'avenir de notre région. Son interview est proposée en page 46.



«Le gaz de schiste, nouvel or noir?», «Vive les énergies fossiles», «La révolution du gaz de schiste aura-t-elle lieu en Europe»? «Les gaz de schiste, nouvel Eldorado ou impasse?», «Le mirage du gaz de schiste»... Il ne se passe pas une semaine sans qu'un article ou un ouvrage ne paraisse sur le sujet ! Les gaz de schiste suscitent de nombreux débats, souvent passionnés, vu les implications économiques mais aussi géopolitiques, sociales, environnementales.

Il faut savoir que les gaz de schiste font partie des gaz non-conventionnels. Les différents types de gaz non-conventionnels sont les suivants (2) :

1) Gisements compacts (tight gas) : gisements en réservoirs très peu perméables.

2) Gaz de schiste (de roche-mère, shale gas) : gaz non expulsé, emprisonné dans la matrice rocheuse. Pour extraire ce gaz, la fracturation hydraulique est nécessaire.

3) Gaz de charbon (coal bed methane) : gaz non libéré, anciennement appelé «grisou». Concentration en gaz 2 à 3 fois supérieure aux conventionnels. Pour extraire ce gaz, la stimulation ou la fracturation hydraulique peut être nécessaire.

4) Gaz de mines : grisou libéré dans l'atmosphère des mines, gaz pauvre car dilué avec de l'air.

5) Gaz biogénique : gaz libéré très tôt par la matière organique en décomposition par l'action des bactéries anaérobies (exemple : gaz des marais). Peu de gisements en réservoirs superficiels, gaz pauvre.

6) Hydrates de méthane (clathrates) : «glace» de méthane, formée à basse température sous les pergélisols et en milieu marin profond. Volumes gigantesques mais actuellement, pas de technologie de récupération viable.

Gaz de schiste : définition, exploitations

Le gaz de schiste ou «shale gas» en anglais, se trouve sous terre, occlus dans des roches-mères argileuses.

Les techniques d'exploration utilisée pour rechercher les gisements de gaz de schiste sont comparables à celles utilisées pour les gisements de gaz conventionnels : géologues et géophysiciens étudient le sous-sol, sa composition et sa structure grâce à des techniques de cartographie et de sismographie. Le gaz de schiste est généralement présent dans les zones souterraines composées d'argile litée : c'est une argile schisteuse contenant des sédiments à grains fins.

Leur composition (essentiellement du méthane) est semblable à celle des gaz dits «conventionnels» mais la technique utilisée pour les extraire diverge : emprisonnés dans des roches très peu perméables et très peu poreuses, les gaz de schiste ne peuvent être exploités comme ceux qui sont piégés dans des structures géologiques. On les extrait par fracturation des roches qui les retiennent. L'exploitation des gisements implique donc de fracturer la roche, à partir de puits forés et de pomper le gaz. Il faut creuser un grand nombre de puits, à peu de distance les uns des autres, sur de grandes surfaces, pour obtenir une production suffisante et durable. Cette technique est surtout adaptée aux grands espaces peu densément peuplés et peu morcelés.

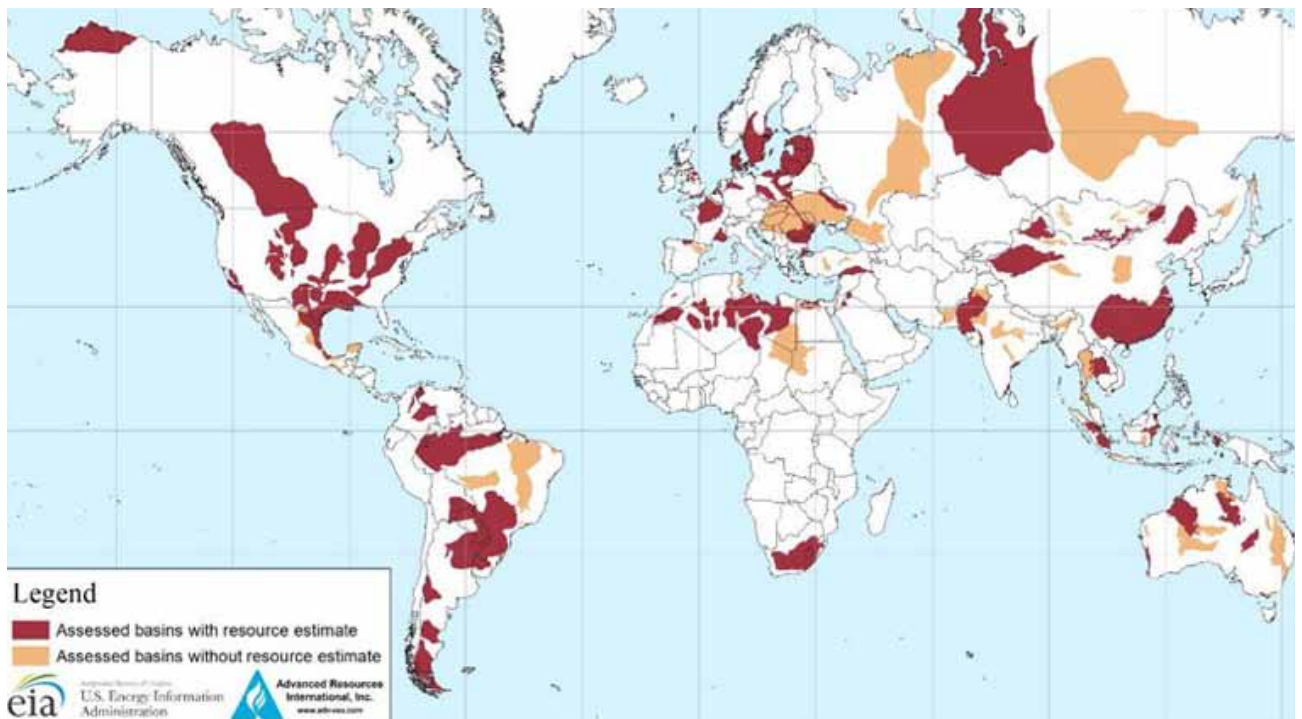
Les premières extractions de ce gaz remontent au milieu du XIX^{ème} siècle, aux Etats-Unis et au Canada. Mais ce n'est que depuis une quinzaine d'années que l'exploitation à grande échelle, notamment aux USA, s'est développée, vu les avancées dans le domaine des techniques d'extraction.

En termes de production de gaz de schiste, les Etats-Unis sont ainsi passés de 55 milliards de m³ en 2008 à environ 260 milliards de m³ en 2012.

Les réserves dans le monde sont estimées en 2013 à 207 billions de m³ de gaz de schiste (32% des réserves totales de gaz naturels). Les réserves sont réparties sur tous les continents mais la Chine, l'Argentine, l'Algérie et les Etats-Unis sont les plus gros détenteurs.

Grâce à l'exploitation de gaz non conventionnels, les États-Unis sont devenus, dès 2009, le premier producteur gazier au monde. Sa production atteint 651 milliards de m³ en 2011 contre 607 milliards de m³ pour la Russie. Alors qu'ils ne représentaient que 1% de la production américaine en 2000, les gaz de schiste constituent 23% de la production gazière du pays en 2010 et pourraient dépasser 50% d'ici à 2030. Si le développement des gaz de schiste est si rapide aux USA, c'est notamment en raison des réserves abondantes dans le sol américain (estimées à 24.000 milliards de m³ sur l'ensemble du territoire) et des incitations fiscales menées par le Gouvernement (lire à ce sujet l'interview de Patrick Brocorens en page 35).

Carte des réserves de roches mères dans le monde





Politique énergétique, géostratégie, influence sur les prix des autres énergies (et notamment du gaz conventionnel), compétitivité... Les conséquences de l'exploitation des gaz de schiste sont nombreuses, en termes économiques, mais aussi géopolitiques comme l'explique Jean-Pierre Schaeken Willemaers dans son interview (lire en page 38).

Dans un récent article (3), Philippe Defeyt (Institut pour le Développement durable) souligne que les conséquences socio-économiques de l'exploitation des sources d'énergie non conventionnelles sont nombreuses et les cite de la manière suivante :

- *«déplacement d'activités vers des pays jusqu'ici non producteurs d'énergies fossiles ou rapatriement vers les pays qui ont d'abondantes ressources en gaz non conventionnel ;*
- *modification de la structure des inputs énergétiques de l'industrie chimique ;*
- *développement de nouvelles activités ou développement d'activités existantes ;*
- *modification des prix relatifs (par rapport aux tendances de référence) à la fois entre inputs énergétiques mais aussi entre produits en fonction de leur contenu énergétique ;*
- *modification des positions compétitives de divers vecteurs énergétiques ;*
- *modifications de positions compétitives internationales (notamment entre les Etats-Unis et l'Europe, au détriment de celle-ci) en tout cas tant que d'éventuels investissements et changements dans les pratiques commerciales n'auront pas rapproché les niveaux de prix du gaz entre les grandes zones économiques ; ces modifications de positions compétitives concernent par exemple les positions relatives des Etats-Unis versus l'Europe pour l'industrie chimique et les pays pétroliers pour ce qui est de l'industrie de transformation du pétrole ;*
- *croissance économique plus forte que dans les scénarios de référence de moyen-long terme».*

Et en Europe ?

Devant le succès de l'exploitation du gaz de schiste aux Etats-Unis et ses retombées positives pour l'économie américaine, la question est de savoir si cette «révolution» du gaz de schiste pourrait avoir lieu en Europe. Mais la situation européenne est bien différente qu'aux Etats-Unis et les controverses à ce sujet sont nombreuses.

Comme l'écrit Benita Dreesen dans une récente opinion publiée dans La Libre Belgique (4) : *«En Europe, le gaz de schiste reste très controversé. L'expérience encore limitée de la fracturation hydrauliques en gros volumes, à grande échelle et à forte densité, laisse subsister de nombreux malentendus (...). Le gaz de schiste deviendra-t-il le nouvel or noir ? Rien n'est moins sûr. En tout cas en Europe, où la sécurité d'approvisionnement en énergie est un problème de taille. Seuls quelques membres de l'UE placent leurs espoirs dans le gaz de schiste. Il semble peu probable que la situation énergétique européenne s'en trouve modifiée à long terme.»*

Dans son interview (voir en page 38), Jean-Pierre Schaecken Willemaers explique les différences notables qui existent entre l'Europe et les Etats-Unis sur la question de l'exploitation même des gaz de schiste : l'environnement, tout d'abord, et les conditions géologiques et techniques, ensuite. Il revient également sur les résultats de l'étude comparative de 14 pays européens (5) de l'Institut Thomas More (think tank européen). Cette étude met d'emblée en évidence la difficulté de connaître avec exactitude les réserves de gaz de schiste exploitable en Europe. Actuellement, les seules données en termes d'estimations des réserves proviennent de l'EIA (Energy Information Administration). Les estimations du potentiel de gaz de schiste en Europe font état de 16.000 milliards de m³. Mais il s'agit d'estimations sur le potentiel exploitable et en réalité, on ne connaît pas, à l'heure actuelle, le niveau de gisements de gaz économiquement viable dont l'Europe dispose... Ce problème est mis en évidence dans l'étude de l'Institut Thomas More : *«Les seules estimations dont on dispose à ce jour sont lacunaires, imprécises et contradictoires. Elles ne permettent pas de se faire une idée claire des enjeux réels. Mais les exemples britanniques, suédois et surtout polonais montrent la voie : il faut creuser pour savoir ! A l'heure actuelle, 8 des 14 pays étudiés ont d'ores et déjà procédé à des études préliminaires permettant d'évaluer la richesse potentielle en gaz de schiste de leur sous-sol : l'Allemagne, le Danemark, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, le Royaume-Uni, la Roumanie et les régions autonomes du Pays Basque et d'Aragon en Espagne. Plusieurs pays ont choisi la voie du moratoire. Seuls deux pays, à ce stade, interdisent toute estimation plus fine de leur réserve, en interdisant la technique de la fracturation hydraulique. Enfin, deux pays, qui semblent disposer de réserves significatives, ont décidé pour l'instant de ne pas ouvrir le dossier : la Norvège et l'Italie.»*

Concernant le futur du gaz de schiste, on peut lire sur le site internet «Connaissance des énergies» (6) que *«l'avenir du gaz de schiste*

dépendra de la prospection, afin de préciser les volumes de gaz de schiste présents dans le sous-sol et surtout de l'économie des procédés d'exploitation de ce gaz. Le développement du gaz de schiste devrait être plus lent en Europe où les coûts de production risquent d'être plus élevés et où les réserves sont situées dans des zones densément peuplées. Le respect des villes avoisinantes représente un coût supplémentaire susceptible de freiner le développement du gaz de schiste en Europe. Reste donc à démontrer que le gaz de schiste peut être produit de façon économique et durable en accord avec les populations.»

Qu'en est-il du côté de la Commission européenne ? Le «paquet» Energie 2030 de la Commission (janvier 2014) fixe des objectifs ambitieux pour la politique énergétique européenne et comprend un chapitre relatif aux énergies non conventionnelles. Comme l'explique Javier Castillejos, Policy officer à la DG Energie (voir l'interview en page 41), la Commission a adopté une série de recommandations relatives à l'exploitation et à la production d'hydrocarbures. Les enjeux sont de taille, tant la politique énergétique constitue un axe essentiel pour le développement économique et social de l'Europe.

Mais il est vrai que chaque pays de l'Union décide librement de sa politique énergétique et que les attitudes sont très variées d'un pays à l'autre, notamment vis-à-vis du gaz de schiste. En matière d'exploitation du gaz de schiste, *«les 28 états membres ont des opinions, des intérêts et des agendas différents»* souligne B. Dreesen (4) qui poursuit : *«Nous verrons ce qu'il adviendra en Europe dans les prochaines années. Espérons qu'il ne soit pas trop tard. Pendant ce temps, le gaz de schiste gagne du terrain sur d'autres continents. Il convient d'être vigilants quant à son impact sur la santé et l'environnement dans des pays qui manquent d'expérience de l'exploitation durable de la fracturation, notamment hydraulique.»*

En Wallonie

Pour connaître la situation en Wallonie, nous invitons le lecteur à lire l'interview de Jean-Marc Baele, Chargé de cours à l'Université de Mons. Ses domaines d'expertises sont la minéralogie, la pétrographie et la géologie des ressources du sous-sol. Pour lui, *«le sous-sol wallon peut contribuer à l'avenir de la région»*. Dans l'entretien qu'il a accordé à la revue Wallonie (p. 46), Jean-Marc Baele revient sur les notions géologiques de base à connaître concernant les hydrocarbures non-conventionnels et sur les ressources dont dispose la Wallonie. Il explique également ce qu'il faudrait mettre en oeuvre que la Wallonie dispose d'une vision claire de son sous-sol.

(1) Voir également la rubrique «Livres» en page 52.

(2) Extrait de la présentation de J-M Baele – 25/03/2014.

(3) «La montée en puissance des énergies fossiles non conventionnelles : risque(s) ou opportunité(s) ?», Philippe Defeyt, Institut pour un Développement durable (2012).

(4) La Libre Entreprise – 30/08/2014.

(5) www.institut-thomas-more.org

(6) www.connaissancedesenergies.org.

Interview

Conséquences environnementales

Des nombreuses voix s'élèvent pour critiquer les impacts de l'exploitation des gaz de schiste, vu les conséquences en termes d'environnement et de santé.

Les principaux risques dénoncés sont les suivants :

- dégâts dus à l'exploitation des réserves : risques sismiques, forage de nombreux puits et dénaturation des paysages, risques d'accidents ou de défauts d'étanchéité des puits ;
- dégâts dus à l'utilisation de la technique de fracturation hydraulique : pollution des nappes phréatiques par les produits chimiques utilisés. A noter que la France a interdit l'utilisation de cette technique ;
- la fracturation hydraulique nécessite de grandes quantités d'eau (entre 10.000 m³ et 13.000 m³ par puits) et entre en concurrence avec d'autres usages (ex : agriculture) ;
- l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre vu que le gaz de schiste est constitué de méthane ;
- ...



Patrick Brocorens « La situation américaine est unique au monde »

Patrick Brocorens est Docteur en chimie depuis 2002, chercheur à l'Université de Mons dans le domaine des matériaux nouveaux et Président de la section belge de l'ASPO (1). Expert reconnu sur les questions du pic pétrolier et des énergies non conventionnelles, il explique dans cette interview les conséquences de la «révolution des gaz et pétrole de schiste» qui a eu lieu aux USA. L'article en page 44 présente également brièvement le rapport de l'enquête publique du Parlement wallon sur les liens entre l'économie et le pic pétrolier, dont Patrick Brocorens est l'un des auteurs.

35



Wallonie : L'exploitation du gaz de schiste aux Etats-Unis et les conséquences positives sur l'économie américaine ont suscité un vaste débat en Europe sur les opportunités offertes par les gisements de gaz de schiste. Vous insistez cependant sur la nécessité de connaître les ressources économiquement récupérables...

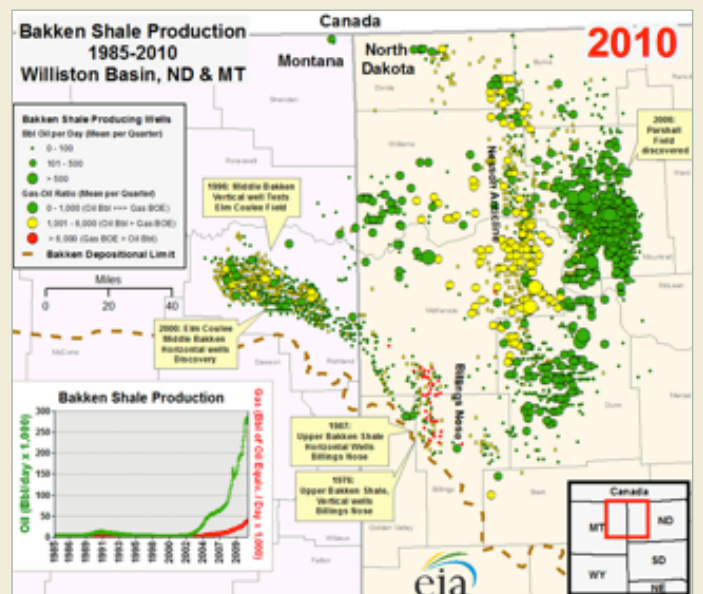
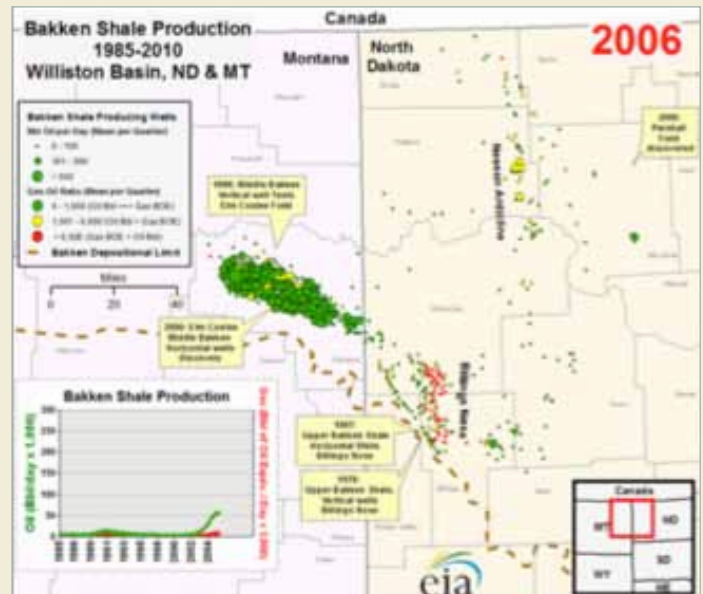
Patrick Brocorens : Lorsque l'on regarde la carte des accumulations de roches mères dans le monde (voir en page 32), il est vrai que les ressources en gaz et pétrole de roches mères (terme plus approprié que «de schiste») sont considérables, y compris en Europe. La question principale est cependant de savoir quelle proportion réelle de ces ressources est techniquement et économiquement récupérable. Pour l'Europe, on ne connaît pas encore grand-chose, car il faut forer pour avoir une idée du potentiel ; les chiffres avancés par les uns et les autres sont donc très spéculatifs. La situation américaine permet tout de même de tirer certaines conclusions sur l'aspect technique. Premièrement, il y a une grande variabilité des volumes récupérables d'une roche mère à l'autre, et d'un endroit à l'autre au sein d'une même roche mère; certaines zones concentrent la majorité des productions, les autres sont totalement improductives. Les débits par puits sont faibles et leur déclin est très rapide une fois l'exploitation lancée (80 à 90% de déclin dans les 2-3 ans), ce qui implique de forer en permanence de nouveaux puits – des milliers chaque année – si on désire obtenir un approvisionnement important et régulier. Et lorsque l'industrie se dirige vers des zones moins favorables, les forages doivent augmenter, sous peine de voir la production globale décliner. C'est finalement ce qui arrive lorsqu'on approche des conditions de saturation en puits d'une zone productive.

Wallonie : Avez-vous un exemple ?

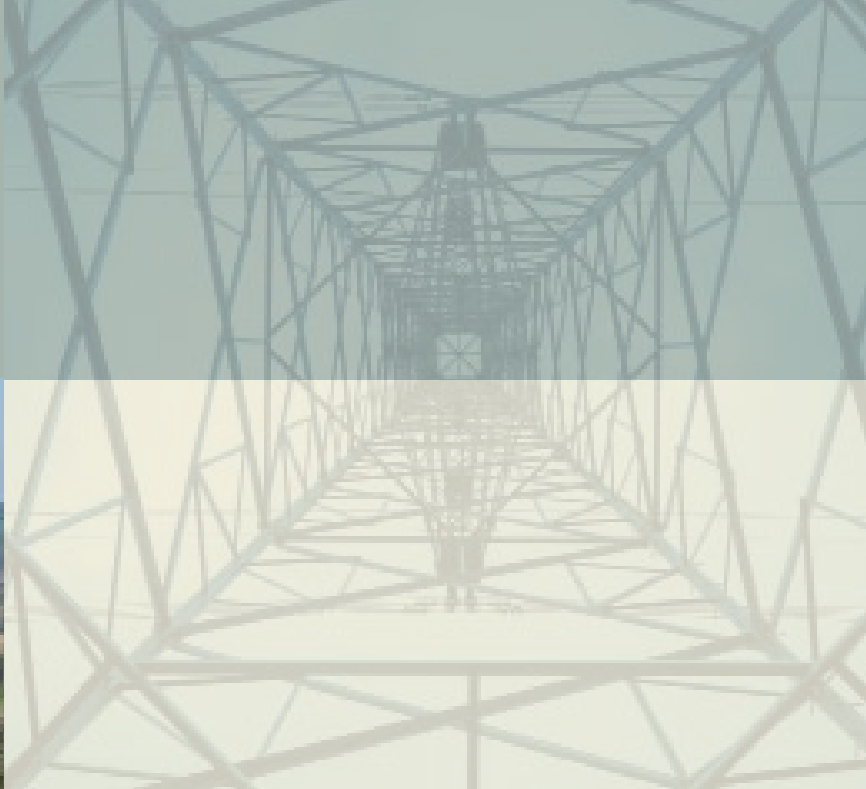
Patrick Brocorens : Le cas de la formation du «Bakken», riche en pétrole, située à cheval sur le Canada et les Etats-Unis, est une bonne illustration. Le gisement «Elm Coulee», qui fait partie du Bakken et qui a été développé à partir de 2000, a permis de stopper le déclin de la production pétrolière du Montana. La production de l'état a doublé en quelques années. Mais dès 2007, le déclin a repris lorsque le gisement fut presque entièrement couvert de puits. Les forages se sont ensuite déplacés vers d'autres zones favorables du Bakken, principalement au Dakota du Nord. Ces zones sont plus étendues, et leur production est toujours actuellement en forte augmentation. Les cartes ci-contre montrent bien la multiplication du nombre de puits entre 2006 (on localise aisément Elm Coulee, alors à son apogée) et 2010. Chaque point correspond à un puits, sa taille correspond au débit, et sa couleur correspond aux proportions de pétrole et de gaz récupérés (vert : plus de 85% de pétrole; jaune : entre 50 et 85% de pétrole ; rouge : moins de 50% de pétrole).



Le play à huile du Bakken



Source : P. Brocorens - EIA



Wallonie : Face à cette situation, y a-t-il des inquiétudes par rapport à l'avenir de l'exploitation des gaz et pétrole de schiste aux Etats-Unis ?

Patrick Brocorens : Pour le pétrole, la remontée spectaculaire de la production américaine a permis de stabiliser les prix du pétrole et les approvisionnements mondiaux, mais il ne faudrait pas compter durablement sur ce soutien, car tout le monde s'accorde sur le fait que les Etats-Unis auront un pic de production entre 2014 et 2020. D'autre part, l'indépendance pétrolière des USA est hors d'atteinte. Le débat concerne surtout la durée du pic (si la production américaine se maintient autour d'un maximum pendant plusieurs années, on parlera de plateau et non de pic) et la vitesse du déclin. Pour le futur gazier, deux points de vue s'opposent. Les plus prudents (ou «pessimistes») estiment que la dégradation des conditions d'exploitation, à mesure qu'on entame des zones géologiquement moins favorables, va entraîner une augmentation du seuil de rentabilité et, *de facto*, du prix du gaz. Les «optimistes», quant à eux, considèrent que les progrès technologiques viendront compenser les limites géologiques et que le prix du gaz restera bien plus bas qu'en Europe et ce, pour des décennies. En réalité, il est encore trop tôt aujourd'hui pour savoir qui a raison...

Wallonie : Quelles sont les conséquences actuelles du boom gazier aux Etats-Unis ?

Patrick Brocorens : La rapidité et la simultanéité de la mise en production des nombreuses formations géologiques américaines riches en gaz, en partie stimulée par la spéculation, ont entraîné une surproduction de gaz naturel. Le prix du gaz a fortement chuté aux Etats-Unis. Bien que certains de ces excès commencent à être corrigés, l'écart de prix entre Europe et Etats-Unis reste élevé. La principale conséquence est l'avantage compétitif des USA par rapport à l'Europe. En particulier, le secteur de la pétrochimie européen est véritablement pris en étau entre les pétrochimies des Etats-Unis et du Moyen-Orient. Si ce déséquilibre persiste, il est clair que l'on va assister à des fermetures d'entreprises pétrochimiques en Europe dans les dix années à venir.

Wallonie : Comment expliquer cette «révolution du gaz de schiste» aux Etats-Unis ? Serait-elle possible en Europe ?

Patrick Brocorens : Il faut insister sur le fait que les avantages américains sont uniques au monde : la législation est favorable aux compagnies ; les propriétaires du sol sont également propriétaires du sous-sol et peuvent passer des accords avec les compagnies pétrolières (la motivation économique pour une partie de la population locale est indéniable); l'existence de nombreuses sociétés pétrolières et de services pétroliers entraîne des prix très compétitifs. Ces avantages font défaut en Europe. L'administration y est plus «lourde», l'acceptation sociale nettement moins bonne, en partie due à l'inquiétude face aux impacts environnementaux de l'exploitation des gaz de schiste (occupation du sol, risques liés à la gestion des eaux, la sismicité, la toxicité des additifs,...). Les développements seront plus lents et les coûts de production plus élevés. Il ne faut pas s'attendre à un effet sur le prix du gaz similaire à celui qu'ont connu les USA.

(1) Association for the Study of Peak Oil and Gas – www.peakoil.net; section belge: www.aspo.be.

Interview



Jean-Pierre Schaeken Willemaers

Président du Pôle Energie, Climat, Environnement de l'Institut Thomas More (1), Jean-Pierre Schaeken Willemaers a supervisé l'étude comparative de la situation en matière de gaz de schiste dans 14 pays européens réalisée par cet institut. Ingénieur de formation, Jean-Pierre Schaeken Willemaers est, de par son parcours professionnel et académique, un expert des questions énergétiques et, entre autres, des énergies non conventionnelles.

Dans cette interview, il revient sur les principaux axes de l'exposé qu'il a donné le 25 mars 2014 et intitulé «Les énergies non conventionnelles : une opportunité dominée par le politique !».



Wallonie : Pourriez-vous nous rappeler le contexte dans lequel s'inscrit l'analyse comparative menée par l'Institut Thomas More ?

Jean-Pierre Schaeken Willemaers : Le succès considérable de l'exploitation du gaz de roche mère (gaz de schiste) aux Etats-Unis et ses retombées spectaculaires pour l'économie américaine, ont suscité un débat, tant au sein des instances européennes qu'au sein des Etats membres eux-mêmes, sur l'opportunité d'explorer les gisements potentiels de ces gaz et, le cas échéant, de l'extraire de la roche mère. Car l'exploitation par les Etats-Unis des gaz de schiste, dont la production est passée de 55 milliards de m³ en 2008 à environ 260 milliards de m³ en 2012, a eu des conséquences positives indiscutables en termes de coût de l'énergie, de compétitivité des entreprises, de croissance, d'emploi etc. La question est de savoir si une «révolution du gaz de schiste» pourrait avoir lieu en Europe. Alors qu'au niveau de la Commission européenne, il n'y a pas d'interdiction d'exploitation de ces gaz, ni, d'ailleurs, d'avoir recours à la fracturation hydraulique, il y a dans le chef des Gouvernements des pays de l'Union Européenne, un large éventail de prises de position à cet égard, qui vont de l'interdiction pure et simple à l'engagement déterminé de saisir l'opportunité qu'offre cette nouvelle source d'énergie. Moratoires et interdictions résultent principalement d'une perception de risques de contamination de l'air et de l'eau et de secousses sismiques potentielles. Toutefois, ces craintes ne sont pas fondées (bien sûr, le risque zéro n'existe pas), du moins si les forages et l'exploitation sont réalisés par des professionnels responsables. C'est ce que confirment des tests effectués aux Etats-Unis. Ainsi, par exemple, trois années de test au gisement de gaz de schiste de Beaver Run dans le comté de Westmoreland en Pennsylvanie où 37 puits profonds ont été forés à proximité d'une alimentation d'eau, ont montré qu'il n'y a de pollution ni de l'air, ni de l'eau.



Wallonie : Avant d'analyser la situation dans les différents pays européens, il est important de rappeler les différences notables qui existent entre l'Europe et les Etats-Unis sur la question de l'exploitation même des gaz de schiste.

Jean-Pierre Schaeken Willemaers : Effectivement. Les différences principales portent sur l'environnement, au sens large du terme, ainsi que sur les conditions géologiques et techniques. Les gisements européens ont des caractéristiques différentes : ils se trouvent à des profondeurs plus importantes qu'aux USA; ils sont moins homogènes et plus fragmentés, ce qui augmente les coûts d'exploitation puisqu'il faut, entre autres, changer les têtes de forage en fonction de la structure du gisement. D'autre part, l'Europe dispose de moins d'équipements et de sociétés de service spécialisés. Le contexte est également différent : la densité de la population est plus importante en Europe et la sensibilité à l'environnement y est plus développée.

Par ailleurs, aux Etats-Unis, le propriétaire d'un terrain est également propriétaire du sous-sol. Les compagnies d'exploitation ont donc dû indemniser les propriétaires, ce qui est, pour ceux-ci, une source inespérée de revenus. En Europe, la situation est différente puisque les sous-sols n'appartiennent pas aux propriétaires de terrains.

Selon diverses études, les coûts d'exploitation du gaz de schiste en Europe seraient au moins le double de ceux qui prévalent aux USA. Avant de passer à la phase d'exploitation, il faut donc s'assurer que les réserves de gaz de schiste soient suffisantes pour permettre une production rentable et que le cadre législatif soit de nature à promouvoir les investissements.

Wallonie : Quelles sont les réserves européennes ?

Jean-Pierre Schaeken Willemaers : Le débat sur l'opportunité de l'exploitation du gaz de schiste en Europe est entaché d'une inconnue majeure : celle du volume réel de gaz techniquement récupérable ! Actuellement, la principale source d'information est encore celle de l'Energy Information Administration (EIA) américaine.

Toutefois, ses estimations (dont la fiabilité est remise en question par de nombreux acteurs) se basent sur des études théoriques, et non sur des explorations qui sont la seule manière de savoir s'il y a des réserves en suffisance, exploitables et rentables.

Selon Cera (Cambridge Energy Research Associates), le volume de gaz de schiste techniquement récupérable serait inférieur à 13 trillions de m³.

Les techniques d'exploration et d'extraction (la fracturation hydraulique) sont sujettes à de nombreux questionnements (conséquences environnementales, santé publique, ...). D'où le moratoire, voire le refus, décidés par certains pays portant sur l'autorisation non seulement d'exploiter mais même d'explorer les gisements de gaz de roche mère par fracturation hydraulique. Il me semble cependant que le débat gagnerait en objectivité si l'on mettait tout en œuvre pour connaître exactement l'état des réserves : soit elles ont importantes et techniquement récupérables à des conditions économiques, et il n'y a pas de raison d'interdire l'extraction du gaz (sous réserve de mesures adéquates de protection de l'environnement, bien entendu); soit elles sont modestes, peu accessibles et d'exploitation coûteuse et elles présentent peu d'intérêt pour les investisseurs et les Etats.

Wallonie : Quelles sont les positions des différents pays en matière d'exploration des réserves ?

Jean-Pierre Schaeken Willemaers : Sur les 14 pays étudiés, seuls deux – la France et la Bulgarie - interdisent purement et simplement l'utilisation de la technique de la fracturation hydraulique, ce qui empêche de déterminer le potentiel disponible. Les débats sont très vifs sur cette question en France, un pays qui dispose pourtant d'une expérience et d'acteurs industriels pouvant mener des campagnes d'évaluation des réserves dans les meilleures conditions environnementales possibles.

Huit pays ont procédé à des études préliminaires, voire à des forages d'exploration, permettant d'évaluer la richesse potentielle en gaz de schiste de leur sous-sol : l'Allemagne, le Danemark, la Hongrie, la

Lituanie, la Pologne, le Royaume-Uni, la Roumanie et les régions autonomes du Pays basque et d'Aragon en Espagne. Plusieurs pays ont choisi la voie du moratoire (l'Allemagne et les Pays-Bas) et deux pays ont décidé de ne pas ouvrir le dossier : la Norvège et l'Italie.

Wallonie : Les décisions politiques sur ce dossier sont étroitement liées aux questions d'approvisionnement énergétique et à la situation géopolitique.

Jean-Pierre Schaeken Willemaers : Tout à fait. Pour certains pays, les ressources et l'exploitation du gaz de schiste présentent un intérêt stratégique évident, l'objectif de tous les acteurs étant une baisse de la dépendance aux approvisionnements extérieurs. Prenons le cas de la Pologne. Des considérations économiques et d'indépendance énergétique accrue ont amené les autorités polonaises à avoir une attitude ouverte envers l'exploitation du gaz de schiste. De grandes compagnies pétrolières se sont montrées intéressées à investiguer le potentiel de production dans les zones qui leur ont été attribuées. Certaines se sont retirées, après avoir effectué des sondages, en raison d'un manque de rentabilité ou de complications administratives ; d'autres, par contre, poursuivent leurs travaux d'exploration. Au total, plus de 50 puits ont été forés en Pologne. La législation polonaise a, d'ailleurs, été modifiée afin de faciliter les investissements, avec notamment des incitants fiscaux pour compenser les coûts d'exploration. Les réserves de gaz non conventionnel récupérable en Pologne seraient comprises entre 350 et 770 milliards de m³. On est loin des trillions de m³ estimés par certaines études.

Wallonie : Quelle est l'approche de la Commission européenne ?

Jean-Pierre Schaeken Willemaers : Parmi les conclusions du Conseil Européen du 22 mai 2013, trois sont particulièrement significatives :

- la politique énergétique européenne doit assurer la sécurité d'approvisionnement des ménages et des entreprises à des prix abordables et concurrentiels, de manière durable et sûre ;
- la diversification de l'approvisionnement énergétique européen doit être intensifiée ainsi que le développement de ressources domestiques, entre autres, pour réduire la dépendance énergétique et stimuler la croissance économique ;
- l'impact des prix et coûts doit être pris en compte dans le cadre de marchés efficaces.

Comme le rappelait le parlementaire européen Holger Kraemer (ALDE) en mai 2013 : pour la première fois, les coûts croissants et la compétitivité déclinante de l'économie européenne prennent le pas sur les ambitions de la politique européenne sur le changement climatique.

Le «paquet» Energie 2030 de la Commission (janvier 2014) fixe des objectifs ambitieux pour la politique énergétique européenne et comprend un chapitre relatif aux énergies non conventionnelles. Des recommandations ont été adoptées pour garantir une exploitation sûre de ces énergies sur le sol européen (évaluation environnementale, caractérisation du sous-sol, publication des produits chimiques utilisés, ...). Par ailleurs, la législation environnementale reste d'application, notamment pour ce qui concerne les eaux souterraines et de surface, la protection des sols. Un travail est en cours afin de rédiger un guide des meilleures technologies disponibles pour les activités d'extraction. Il faut rappeler que les recommandations formulées par l'Europe ne sont pas coercitives ! Une opposition forte de plusieurs pays est d'ailleurs apparue par rapport à la définition de mesures obligatoires au niveau européen. Ce sont les Etats membres qui restent en effet compétents pour déterminer leur bouquet énergétique.

Wallonie : Quelle est la place des énergies non conventionnelles dans une stratégie énergétique globale ?

Jean-Pierre Schaeken Willemaers : Les gaz non conventionnels ne doivent pas être opposés aux énergies renouvelables, mais doivent être appréhendés dans une perspective complémentaire. C'est, en effet, un véritable mix énergétique, incluant l'hydraulique, le nucléaire et l'énergie thermique respectueuse de l'environnement, qu'il conviendrait de développer afin d'assurer une transition énergétique efficace. D'où l'intérêt d'une meilleure connaissance du sous-sol européen.

Dans ce contexte, le prix de l'énergie et l'indépendance énergétique sont des facteurs importants à prendre en compte.

Début juillet 2014, le Commissaire européen à l'énergie a déclaré que l'Europe a le potentiel de satisfaire 10% de ses besoins en énergie à partir du gaz de schiste.

(1) Fondé en 2004, l'Institut Thomas More est un think tank d'opinion, européen et indépendant basé à Bruxelles et Paris. Il diffuse auprès des décideurs politiques et économiques et des médias internationaux des notes, des rapports, des recommandations et des études réalisés par les meilleurs spécialistes et organise des conférences, des rencontres et des séminaires sur ses thèmes d'études.

www.institut-thomas-more.org

Interview



Javier Castillejos

Javier Castillejos est Policy Officer en charge de la Feuille de route intégrée des Technologies de l'Énergie et l'Innovation et du dossier «Gaz de schiste» au sein de la Direction générale Énergie de la Commission européenne.

Lors du colloque du 25 mars, il a présenté l'initiative de la Commission sur l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels. Dans cette interview, il revient sur les principaux axes de son intervention.



Wallonie : Dans quel contexte s'inscrit l'initiative de la Commission européenne en matière d'énergie ?

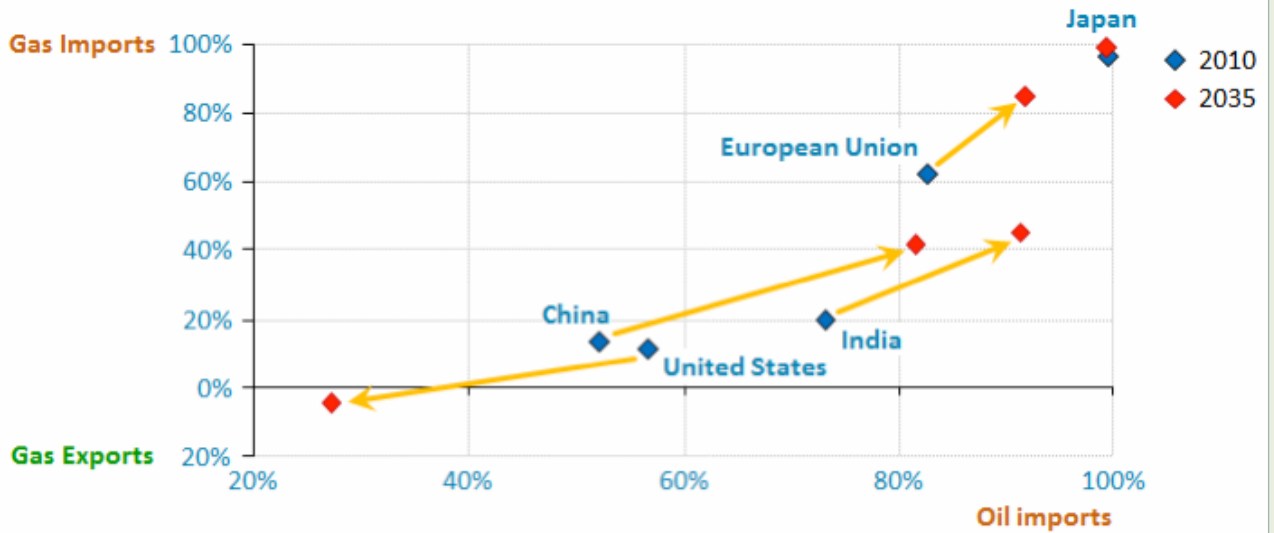
Javier Castillejos : La Commission a adopté, le 22 janvier 2014, une série de recommandations relatives à l'exploration et à la production d'hydrocarbures (tels que le gaz de schiste) par fracturation hydraulique à grands volumes, dans le cadre du paquet «Stratégie Climat et Énergie 2030». La politique énergétique est un axe essentiel pour le développement économique et social de l'Europe, avec deux problématiques importantes – et étroitement liées – à résoudre : la sécurité d'approvisionnement, d'une part, et l'augmentation de la dépendance au niveau de l'importation d'énergies, d'autre part. Comme le montre le graphique à la page suivante, il est prévu que la dépendance d'importations nettes de pétrole et de gaz va continuer d'augmenter en Europe, à l'instar de ce qui se passe dans les économies émergentes.

Wallonie : La situation des Etats-Unis est très différente...

Javier Castillejos : Effectivement. Grâce à la «révolution du gaz de schiste», les Etats-Unis sont presque auto-suffisants en termes de production de gaz, celle-ci étant supérieure à celle de la Russie. Au niveau des prix, on constate également des différences importantes : le prix du gaz en Europe est 3 à 4 fois supérieur en Europe par rapport aux USA. Cette situation pose de défis de compétitivité et de développement économique, en particulier pour les secteurs industriels intensifs en énergie...

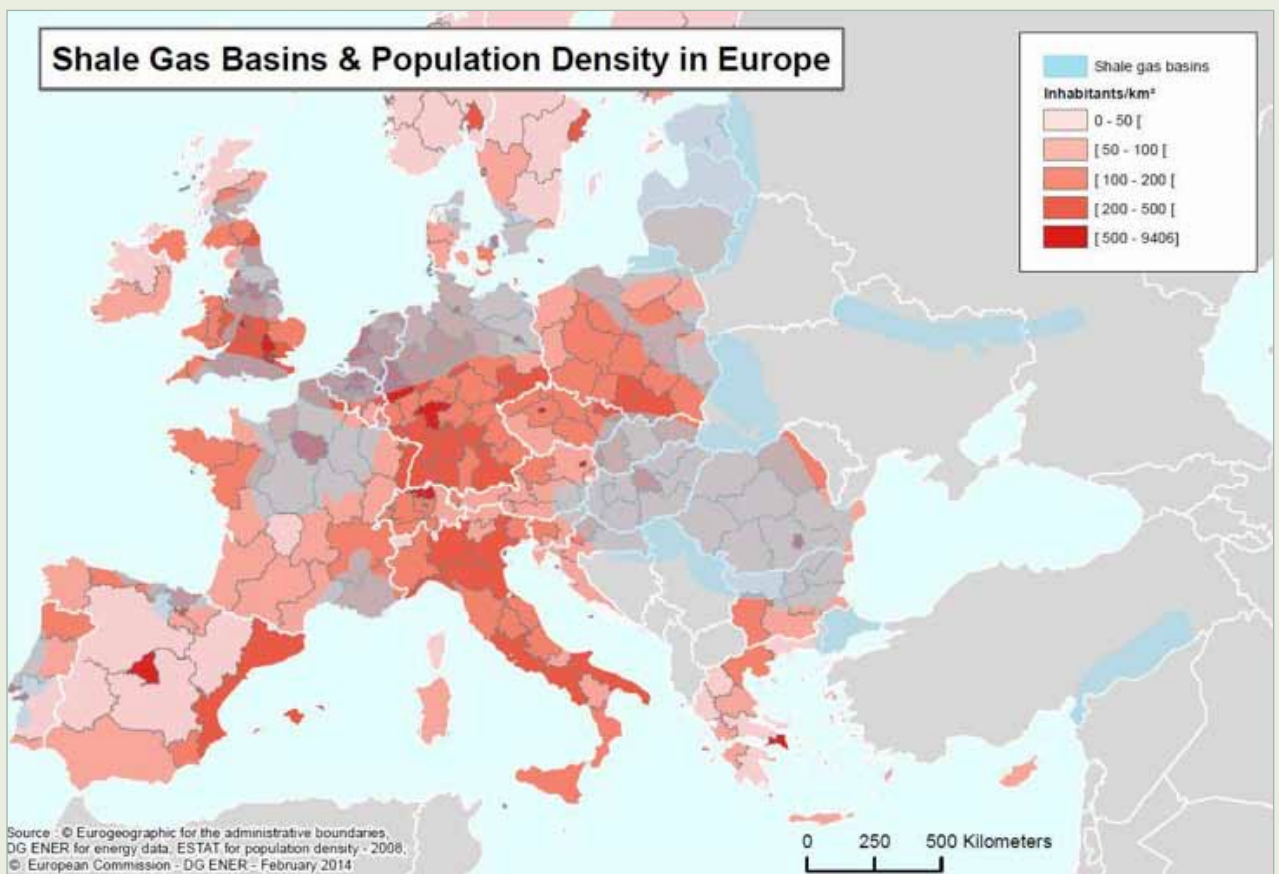
Wallonie : Quel est le potentiel européen en matière de gaz de schiste ?

Javier Castillejos : Les estimations du potentiel de gaz de schiste en Europe font état de 16.000 milliards de m³. Mais il s'agit d'estimations, tout d'abord, et des estimations sur le potentiel exploitable, ensuite. On ne sait pas, à l'heure actuelle, quel est le niveau de gisements de gaz de schiste économiquement viables dont l'Europe



While dependence on imported oil & gas rises in many countries, the United States swims against the tide

Data Source: Gould, IEA



dispose, comme cela est le cas aux Etats-Unis. Tout dépendra des volumes disponibles, du prix du gaz ainsi que des couts d'extraction. Il faut rappeler que la situation est très différente en Europe, notamment en termes de densité de population. Sans oublier la mobilisation citoyenne pour la protection de l'environnement et de la sensibilisation par rapport aux impacts de l'exploitation du gaz de schiste sur la santé. La carte ci-contre montre la situation des gisements potentiels au regard de la densité de population.

Wallonie : Quelles sont les recommandations de la Commission européenne ?

Javier Castillejos : Dans le cadre de l'initiative «Stratégie Climat et Énergie 2030», la Commission a adopté une Recommandation pour les Etats membres avec des mesures relatives à l'évaluation stratégique des incidences sur l'environnement et l'évaluation des risques associés au site, ainsi que des conditions initiales, des recommandations sur l'information au public, l'isolation des puits ou la limitation de l'évacuation des gaz dans l'atmosphère et du brûlage contrôlé de gaz. L'objectif est que l'exploitation des gaz de schiste, dans les pays qui décident d'exploiter cette source d'énergie, se déroule en respectant la sécurité environnementale. En août 2015, une évaluation de l'application de ces recommandations sera effectuée et la Commission décidera si des mesures additionnelles sont nécessaires.





Enquête publique du Parlement wallon sur les liens entre l'économie et le pic pétrolier, et les implications pour la Wallonie.

Entre juillet et décembre 2013, le Parlement wallon lançait une enquête publique sur le rôle des facteurs économiques sur la production pétrolière, et inversement, l'influence du pic pétrolier sur l'économie, et les implications pour la Wallonie. Les soumissions des milieux pétrolier, académique, associatif et de particuliers ont fait l'objet d'un rapport par ASPO.be (dont Patrick Brocorens), qui a été présenté au Parlement wallon le 21 mars 2014.

Le pétrole étant une ressource finie, la production pétrolière passera à un moment donné par un maximum – un pic – avant d'entrer en déclin. Mais si la production diminue, les prix montent, et d'autres ressources pétrolières négligées jusqu'ici deviennent rentables. Avec l'extraction de ces pétroles, certains estiment que le pic pétrolier mondial peut être repoussé dans le futur. C'est à ce niveau-là que se situe généralement le débat sur le pic pétrolier.

Le pic du pétrole conventionnel signifie qu'aux gisements faciles d'accès et à bon débit succèdent des gisements difficiles d'accès, ou à faible débit, ou nécessitant de lourds investissements pour obtenir des débits significatifs, comme les sables bitumineux et les pétroles extra-lourds. Le pic pétrolier n'est donc pas un problème de volume du stock de pétrole restant. C'est à la fois un problème d'accessibilité physique au stock (visible par la hausse des coûts de production) et un problème de débit de prélèvement dans ce stock (visible par la hausse du rythme des investissements nécessaires pour compenser le déclin des vieux gisements). Ces deux aspects sont intimement liés et entraînent tous deux une hausse du prix du pétrole, tant que la demande reste forte.

Comme le prix du pétrole influence à la fois l'offre et la demande, certains préfèrent utiliser une définition économique du pic pétrolier : le pic pétrolier correspondrait au moment où investir dans l'extraction du baril supplémentaire demande un prix du pétrole supérieur au prix que le consommateur le plus faible peut supporter. A partir d'un certain prix, il y a en effet destruction de la demande, qui peut prendre différentes voies (par exemple, substitution, ou récession économique, comme lors des chocs pétroliers de 1973 et 1979, et lors de la crise actuelle). Le pic pétrolier pourrait donc constituer un frein à la croissance économique.

Le pic pétrolier s'avère donc un phénomène complexe aux nombreuses ramifications, en particulier pour la Wallonie et son avenir. C'est dans le but d'améliorer la compréhension de ce véritable défi que l'enquête publique du Parlement wallon a été menée. Le rapport d'enquête reprend également des recommandations des auteurs des soumissions, destinées aux personnalités politiques.

Le rapport souligne les points suivants :

- Le pic pétrolier est une réalité qui ne fait pas consensus. Le terme «pic pétrolier» peut signifier différentes choses pour différentes personnes. L'influence combinée de facteurs physiques, caractéristiques de la ressource exploitée, et de facteurs techniques, économiques, politiques, et autres, est source de nombreux malentendus. Ceux-ci sont aussi entretenus par des problèmes de définitions et le chaos qui règne dans les chiffres et catégories de réserves.
- Par conséquent, il y a aussi des controverses sur la validité des prévisions de production pétrolière. Tout modèle prédictif comportant des approximations, les prévisions ne peuvent être précises. Mais selon certains auteurs, bien que les prévisions ne peuvent être précises à l'année près, elles peuvent l'être suffisamment pour pouvoir prendre des décisions, en particulier des décisions liées à l'énergie, qui nécessitent des politiques de long terme. Plusieurs auteurs estiment qu'il est préférable d'anticiper le pic plutôt que d'en avoir confirmation et d'agir sous la contrainte, d'autant plus que cette confirmation ne pourra être obtenue avec certitude que plusieurs années après le franchissement du pic. Or, l'essentiel n'est pas le pic mais le long déclin de la production qui le suit.
- Le pic du pétrole brut conventionnel est déjà atteint au niveau mondial. Ayant pris par surprise la plupart des observateurs, il est à l'origine de la hausse du prix du pétrole observé au cours des 10 dernières années. Ce n'est qu'en 2010 que l'Agence Internationale de l'Énergie annonce pour la première fois son franchissement, qui aurait eu lieu en 2006, soit quatre ans auparavant.
- Le pic mondial «tous liquides» est possible entre 2015 et 2030. Les pétroles non-conventionnels repoussent peu le pic tous liquides, car celui-ci est surtout influencé par le pétrole brut conventionnel, qui représente 80% de la production «tous liquides» et qui a déjà atteint son pic. Le profil de production observé résultera de la capacité de la demande à supporter des prix plus élevés nécessaires aux investissements.
- Le pic des exportations mondiales «tous liquides» est peut-être déjà franchi (les exportations déclinent depuis 2004), essentiellement à cause de la croissance de la consommation interne des pays exportateurs. Il s'agit d'un sujet rarement évoqué, mais qui soutient le prix du pétrole.
- Les hydrocarbures de roches-mères réduisent la dépendance pétrolière des Etats-Unis, et adoucissent le franchissement du pic pétrolier mondial mais ne l'éliminent pas.
- Le pic pétrolier pourrait devenir le moteur d'une véritable transition énergétique et économique de la Wallonie, aux retombées sociales et environnementales positives. Certains auteurs estiment que la Wallonie devrait orienter ses politiques pour rendre possible la transition vers une société post-fossiles et guider le citoyen dans ses choix énergétiques, en l'intégrant dans une perspective de long terme. Réduire la part du PIB consacrée au pétrole permettrait de desserrer l'étouffement de la contrainte pétrolière sur l'économie et de supporter des prix du pétrole plus élevés.
- Le pic pétrolier ne remet pas en cause le problème du réchauffement climatique, le seuil de 450 ppm de CO₂eq dans l'atmosphère étant dépassé sur le long terme. Certains auteurs donnent comme priorité la réduction du contenu carbone du mix énergétique.

Le rapport final de l'enquête publique ainsi que le résumé sont disponibles sur le site www.aspo.be.

Interview



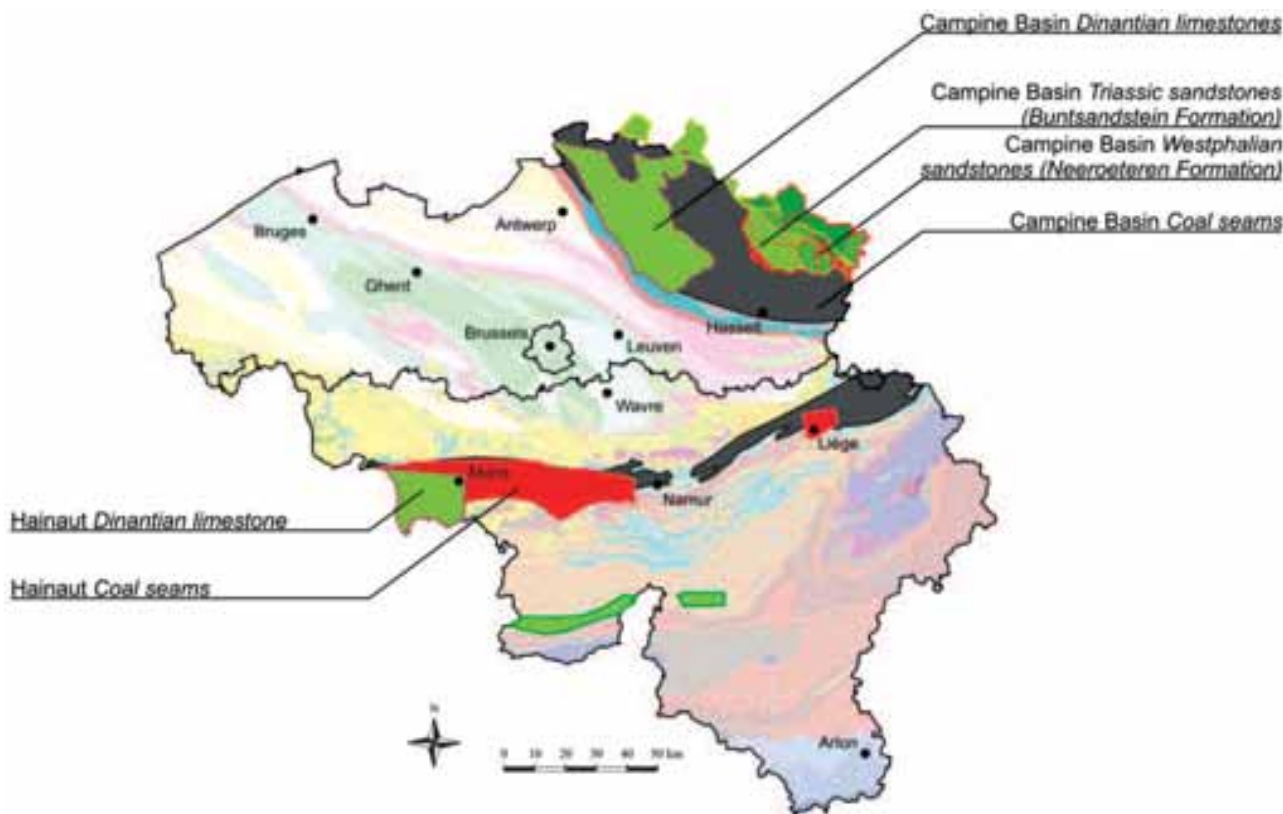
Jean-Marc Baele « Le sous-sol wallon peut contribuer à l'avenir de la région ! »

Jean-Marc Baele est Ingénieur civil en Mines-Géologie de la Faculté Polytechnique de Mons et Docteur en Sciences Appliquées de la même université. Il est actuellement Chargé de cours dans le service de Géologie Fondamentale et Appliquée de l'Université de Mons. Ses domaines d'expertises sont la minéralogie, la pétrographie et la géologie des ressources du sous-sol.

Lors du colloque du 25 mars, il a présenté les aspects géologiques des ressources non conventionnelles des hydrocarbures en Wallonie. Quelles sont les notions géologiques de base à connaître concernant les hydrocarbures non-conventionnels ? Quelles sont les ressources de la Wallonie ? Que faut-il mettre en œuvre pour que la Wallonie dispose d'une vision claire de son sous-sol ? Autant de questions abordées par Jean-Marc Baele dans l'interview qu'il a accordée à la revue Wallonie.

Wallonie : Lors du colloque du 25 mars, vous avez rappelé les notions géologiques de base à connaître concernant les hydrocarbures non-conventionnels. Une distinction importante est notamment à faire entre le gaz de schiste et le gaz de charbon. Pourriez-vous nous expliquer cela?

Jean-Marc Baele : Il est nécessaire de distinguer le gaz de schiste du gaz de charbon sur le plan technique même si leur formation géologique et leur exploitation par pompage à partir de puits forés sont comparables. Dans les deux cas, de la matière organique (plancton, débris végétaux) a été progressivement enfouie pendant des millions d'années à une profondeur de quelques kilomètres sous terre. Comme chacun sait, la température dans le sous-sol augmente avec la profondeur. A partir de 60°C environ, la matière organique, appelée kérogène, commence à se transformer en divers composés, notamment en hydrocarbures. Des hydrocarbures liquides, formant le pétrole, sont produits avec du gaz si la matière organique de départ est «grasse», comme celle que l'on trouve dans les vases marines. Ces vases sont composées majoritairement de grains minéraux très fins et de quelques pourcents à 10% seulement de matière organique. Elles donneront des «schistes» après compaction géologique. Si la matière organique est «maigre», comme dans les couches végétales à l'origine des veines de charbon, du gaz méthane est essentiellement produit. Une partie de ces hydrocarbures est libérée



Source : Piessens et al. (2009), modifié. Université de Mons.

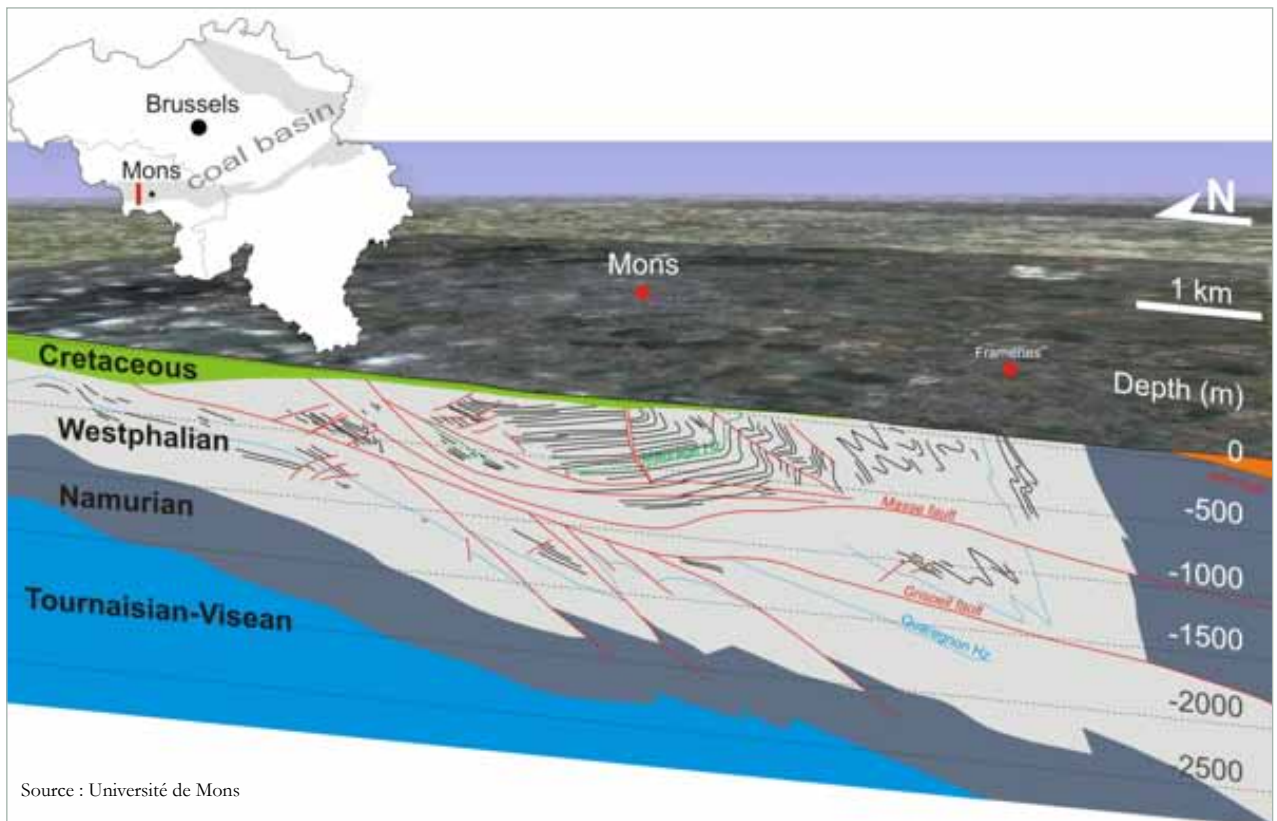
dans le sous-sol dès leur formation et se met à migrer lentement vers la surface. Une partie encore de ce flux sera bloquée dans son mouvement ascensionnel par des « passages étroits » et forme des accumulations qui constituent les gisements conventionnels de gaz et/ou de pétrole. Les gaz de schiste et de charbon intéressent la fraction du gaz qui est restée enfermée dans la roche-mère. Ces ressources sont connues depuis bien longtemps, elles ont même fait l'objet des premiers essais historiques d'exploitation. Cependant, ces gisements sont très difficiles à exploiter car le gaz est disséminés dans de grands volumes de roche compacte. Il faut donc créer artificiellement une multitude de chemins de passage au gaz afin de pouvoir le libérer de la roche et le pomper depuis la surface. C'est le but précisément de la fracturation hydraulique. C'est à ce niveau que se situe une différence importante entre le schiste et le charbon : le charbon est moins compact que le schiste et ne requière pas l'emploi systématique de la fracturation hydraulique. Le plus souvent, ouvrir légèrement les nombreuses fissures naturellement présentes dans le charbon suffit pour en libérer le gaz. Cette technique, appelée stimulation hydraulique, ménage beaucoup plus le gisement puisque l'on reste en dessous du seuil de rupture des roches. Un autre avantage du charbon par rapport au schiste est sa plus grande concentration en gaz, qui est de 15 à 25 fois supérieure par rapport au schiste. Cela veut dire qu'il faut drainer un volume d'autant plus faible pour récupérer la même quantité de gaz.

Wallonie : Quelles sont les perspectives en Belgique et en Wallonie ?

Jean-Marc Baele : Notre région dispose d'un potentiel non négligeable, mais largement sous-exploré, en gaz de charbon et, éventuellement, en gaz de schiste. Il faut savoir que jusqu'à présent, on a exploité seulement 20 à 30% des ressources en charbon du sous-sol belge. La carte de la Belgique ci-dessus montre en rouge les zones favorables dans les anciens bassins miniers.

En Wallonie, les estimations font état de deux roches-mères potentielles dans le Hainaut. Tout d'abord le Westphalien (« houiller productif »), où des concentrations en gaz de houille seraient présentes. Ensuite, le Namurien (« houiller stérile »), avec la présence potentielle de gaz de schiste. Ces gisements potentiels sont superposés, comme le montre la coupe géologique à la page suivante.

Mais il s'agit d'estimations, établies principalement sur base de l'analyse des cartes géologiques et plans miniers qui datent de l'époque de l'exploitation houillère. En réalité, il est très difficile – et trop tôt – pour se prononcer sur l'existence d'un véritable gisement de gaz de « schiste » en Wallonie. Certes, il existe des indices positifs, comme l'indiquent récemment des études récentes néerlandaises et allemandes conduites sur le Namurien. Mais



l'urbanisation importante de notre région sera à mon avis un frein très important, si pas décisif, au développement de ce type d'exploitation car il faut installer un réseau maillé de puits de production. En ce qui concerne les gaz de houille, on estime le potentiel à environ 150 Gm³. Les perspectives de leur exploitation méritent d'être évaluées car, le gisement étant plus concentré, le maillage de puits peut être beaucoup plus espacé. De plus, nos terrains houillers sont naturellement très fracturés, ce qui diminue le recours à la stimulation hydraulique pour libérer le gaz. Nos charbonnages étaient d'ailleurs réputés très grisouteux, ce n'est pas un hasard.

Wallonie : Dans vos conclusions, vous avez insisté sur la nécessité d'une évaluation scientifique de nos ressources...

Jean-Marc Baele : Tout à fait ! Toutes les perspectives avancées actuellement pour la Wallonie se font sur base de l'analyse des cartes géologiques et des rares forages réalisés dans le passé. Faute de données valables, les estimations actuelles sont trop incertaines pour appuyer une quelconque décision. Evaluons scientifiquement nos ressources, d'autant qu'elles sont multiples et que nous sommes dans un contexte de tension sur l'énergie et les matières premières minérales en général. Les chances de succès des efforts d'exploration n'en seront qu'augmentées. Développons une gestion intégrée du sous-sol wallon, en travaillant d'abord à

obtenir une vision la plus précise possible des différentes ressources géologiques, pour ensuite pouvoir faire des choix stratégiques sur des bases solides (conflits d'utilisation, combinaison de techniques). Les conditions géologiques locales sont en effet déterminantes dans le succès des projets d'exploitation du sous-sol. Il ne faut donc pas se contenter, comme on le fait trop souvent, de transférer simplement le retour d'expérience des projets conduits à l'Étranger. Enfin, prônez une approche locale plutôt que globale, en tirant profit des conditions avantageuses de certains sites comme la colocalisation industries-bassins houiller.

Il est important pour la Wallonie de disposer d'une vision claire de son sous-sol qui, contrairement aux idées reçues héritées du passé, contribuera considérablement à l'avenir de la région!



Colloque du 25 mars 2014



Le 25 mars, le CESW a organisé à Namur un colloque intitulé «La place des énergies non conventionnelles dans une stratégie énergétique globale».

Les choix énergétiques et les questions relatives à l’approvisionnement en énergie sont en effet au cœur des préoccupations des interlocuteurs sociaux wallons.

Le CESW avait décidé de mener une réflexion et une analyse sur les opportunités et les risques découlant de l’exploitation des énergies fossiles non conventionnelles (notamment le gaz de schiste), celles-ci touchant à tous les aspects du développement durable.

Une septantaine de personnes ont participé à ce colloque. Les présentations Powerpoint sont disponibles sur le site www.cesw.be (rubrique «Événements»).



CRMSF

Parution du Dossier
sur les monuments
commémoratifs de la
Grande Guerre



Dans le cadre de la commémoration du centenaire du début de la Première Guerre mondiale, la Commission royale des Monuments, Site et Fouilles (CRMSF) publie le mémoire de master en Histoire de l'Art et Archéologie de Monsieur Yves Dubois, brillamment défendu en 2011 à l'Université de Liège et consacré aux monuments commémoratifs de la Grande Guerre. C'est le 15^{ème} volume des «Dossiers» de la CRMSF !

Les événements de la Grande Guerre, terribles et pathétiques, ont fortement marqué les esprits et, même si les derniers combattants de cette tragédie ont tous disparu aujourd'hui, le souvenir de cette époque reste gravé dans la mémoire collective. La célébration de l'Armistice du 11 novembre 1918 reste d'ailleurs dans tous les pays alliés un jour férié important et symbolise de nos jours la commémoration de toutes les guerres. Les cérémonies d'hommage au Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe à Paris et au pied de la Colonne du Congrès à Bruxelles, ou les solennités aux Cénotaphes de Whitehall à Londres, du Canada ou de la Nouvelle-Zélande, représentent aux yeux du monde entier l'importance des monuments commémoratifs de la Grande Guerre qui se sont généralisés un peu partout à partir de 1920.

Le travail d'Yves Dubois se fonde sur l'analyse d'un corpus de près d'un millier de monuments de la province de Liège, illustratifs de ce qui se passe ou s'est passé dans les autres provinces de Wallonie. L'auteur aborde les aspects historique, typologique, épigraphique, iconographique, idéologique, stylistique et esthétique de ces monuments, sans oublier les circonstances de leur réalisation et leurs auteurs. Il termine par quelques considérations sur les transformations et changements, positifs et négatifs, qu'ils ont pu subir depuis l'époque de leur première inauguration.

Bien entendu, Yves Dubois évoque également le travail effectué par la Commission royale des Monuments et Sites dans ce cadre. En effet, entre les deux guerres, celle-ci a joué un rôle important dans la procédure d'approbation de ces centaines de dossiers de demande d'édification de monuments commémoratifs de la Grande Guerre, qui se répartissent dans les 2.675 communes que comptait alors le Royaume de Belgique. Cette mission consultative, exercée auprès de l'Administration des Beaux-Arts et des autorités provinciales, n'était pas que de pure forme, comme l'illustrent de nombreux documents de cette époque conservés dans les archives de la CRMSF.

Au vu du nombre de classements engrangés depuis une trentaine d'années, il reste encore bien des efforts à faire en ce qui concerne la protection de ces monuments commémoratifs en Wallonie. En effet, seuls douze éléments patrimoniaux, d'échelle et de nature très différentes, ont fait l'objet d'un arrêté de classement comme monument et/ou comme site : six en province de Liège, quatre en province de Luxembourg et deux en province de Namur. À titre de comparaison, il convient de constater que le nombre de biens classés de ce type est nettement plus important en Flandre qu'en Wallonie. Ceci s'explique, partiellement seulement, par le fait que le premier conflit mondial a affecté plus longuement cette partie du territoire.

La CRMSF forme le souhait que la présente publication et les commémorations du centenaire du début de la Première Guerre mondiale, attirent l'attention du grand public, mais aussi des professionnels du patrimoine, sur les qualités historiques, architecturales et artistiques de ces monuments publics, mémoire du patriotisme de nos aïeux et souvenir des drames humains que les guerres entraînent dans leur sanglant sillage.

Un volume in-quarto, 224 pages
168 illustrations couleurs et 5 noir et blanc

Prix : 30 € (hors frais de port).
En vente au Secrétariat ou via la boutique en ligne du site
Internet de la CRMSF
(<http://www.crmsf.be/fr/boutique-en-ligne>)

Pour tout renseignement complémentaire,
contacter le Secrétariat de la CRMSF
rue du Vertbois 13c à 4000 Liège
Tél. 04/232.98.51/52
Fax 04/232.98.89
info@crmsf.be

Comme dans chaque numéro de la revue Wallonie, la rubrique «Livres» présente une sélection d'ouvrages parmi les récentes acquisitions du Centre de Documentation du CESW. A cette sélection de livres, réalisée par M. Jean-Claude Pirlot, responsable du Centre de Documentation, s'ajoute la liste des études disponibles sur le web.

Le Centre de Documentation du CESW est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.
Téléphone : 04/232.98.14
E-mail : biblio@cesw.be



Les gaz de schiste : Nouvel eldorado ou impasse ?

> **Jean-Louis Fellous,
Catherine Gautier**
Odile Jacob

Source d'énergie activement développée aux États-Unis, les gaz de schiste suscitent un vif débat en France où leur exploitation est interdite par la loi : faut-il lever cette interdiction au nom de la transition énergétique ? Faut-il la maintenir tout en encourageant la recherche, au risque d'amorcer un engrenage incontrôlable ?

Destiné au citoyen, ce livre éclaire toutes les facettes d'un sujet complexe : il décrit d'abord une technique d'exploitation, la fracturation hydraulique qui comporte de nombreux aléas environnementaux et sanitaires. Il expose ensuite les raisons de l'engouement que cette source d'énergie génère aux quatre coins du monde, mais aussi les incertitudes encore élevées qui s'attachent à son exploitation, à propos de l'abondance des ressources, de l'effet sur les aquifères et le climat, ou même des risques de minitremblements de terre.

Bien documenté, s'appuyant sur l'expérience américaine, ce livre permet à chacun de fonder sa position en toute connaissance de cause.



Quelle place pour l'énergie dans la compétitivité industrielle ? : Usages, énergie grise, efficacité énergétique

> **Mathieu Bordigoni, Marc Berthou**
CCI Paris Ile-De-France
(Prospective et Entreprise ; 22)

Dans une économie globalisée et face à des prix souvent fluctuants, l'énergie et sa contribution à la compétitivité du secteur industriel est un enjeu économique majeur régulièrement à la une de l'actualité. C'est pourquoi il est maintenant essentiel de définir et de caractériser les liens entre énergie et compétitivité industrielle afin de quitter l'espace de la polémique pour une réflexion cohérente et objective.

La dépendance économique d'un secteur industriel à l'énergie est définie par les usages, les prix et finalement par les coûts. L'influence de l'énergie s'évalue surtout par rapport aux autres déterminants économiques, tels que le positionnement en gamme des produits, la demande ou la productivité.

L'accroissement des coûts à cause de l'augmentation du prix de l'énergie n'est pas une fatalité. L'efficacité énergétique des procédés de fabrication constitue un levier d'action important pour agir sur la maîtrise de ces coûts. Dans cet ouvrage, les gisements d'économies d'énergie sont évalués et illustrés par des réalisations récentes dans l'industrie.

Énergie, citoyens et ville durable : Congrès OSE – 13^e édition : 26 septembre 2013

> Association Événement OSE
Presses des Mines
(Développement durable)

Pour la promotion 2012 du mastère spécialisé OSE (Optimisation des Systèmes Énergétiques) des Mines ParisTech, la thématique de la ville durable a été le fil conducteur des sujets de réflexion tout au long de son année de formation.

Le Congrès OSE est l'un des aboutissements de ces réflexions. Il prend la forme de présentations et de tables rondes organisées en deux thèmes.

Le premier thème aborde la ville durable en tant que ville intelligente ou «Smart City» en présentant le point de vue des grands industriels du secteur et les perspectives technologiques. Le second thème élargit le sujet au travers de points de vue diversifiés : de nombreuses questions d'actualité tels que la transition énergétique, l'avènement des «smart-energies», l'économie circulaire ou les enjeux du vivre ensemble trouvent leurs échos dans la thématique de la ville durable. Le congrès 2013 du mastère spécialisé OSE traite ce sujet pluriel avec un focus particulier sur l'énergie. Les contrastes au niveau mondial, la prospective et la question de l'adhésion citoyenne sont ainsi abordés.



La dette cachée de l'économie : Un scandale planétaire

>Éric De Ruest, Renaud Dutermie
Les Liens Qui Libèrent

Accaparer, exploiter, coloniser ! La méthode violente utilisée pour développer la civilisation ne pouvait conduire qu'à la crise globale dans laquelle nous sommes plongés aujourd'hui.

Depuis cinq siècles les lois naturelles de la coopération et de l'entraide sont bafouées et une dette que l'on peut qualifier d'écologique s'est accumulée sans pour autant être prise en compte dans les bilans économiques.

Cette dette, dont personne ne parle, engage le pronostic vital de l'humanité toute entière. Cet ouvrage relate l'histoire de la domination du système économique et politique sur l'exploitation de notre planète et propose des solutions concrètes et originales pour reprendre en mains les rênes de l'aventure humaine...



L'Européanisation : Sciences humaines et nouveaux enjeux

>Sous la direction de Denis Duez, Olivier Paye et Christophe Verdure
Bruylant
(Idées d'Europe)

L'Europe ne cesse de gagner en importance dans l'organisation de nos sociétés et de nos conduites. La littérature scientifique accorde de plus en plus d'attention à cette européanisation en cours, disséquant ses mécanismes, ses orientations, son rythme, les changements qu'elle provoque, les secteurs de la vie sociale plus ou moins touchés...

S'appuyant sur les recherches en cours de ses collaborateurs, l'Institut d'études européennes de l'Université Saint-Louis de Bruxelles, a souhaité réunir dans cet ouvrage plusieurs regards disciplinaires différents – historien, juridique, politologique, sociologique – sur l'européanisation. Il s'agit de les confronter pour en dégager les spécificités et points communs et, ensuite, de présenter certains exemples d'association dans des démarches interdisciplinaires sur certains enjeux – l'environnement, le social et les services publics, les frontières, les adhésions et résistances à l'Europe.



L'Économie circulaire : Comment la mettre en œuvre dans l'entreprise grâce à la reverse supply chain ?

> **Rémy Le Moigne**
Dunod
(Fonctions de l'Entreprise)

Alors que notre économie s'appuie sur une exploitation sans limite des ressources, celles-ci se raréfient : les réserves mondiales d'or devraient être épuisées dans 20 ans, celles de cuivre dans 40 ans, celles de fer dans 80 ans. Il est donc nécessaire d'engager la transition vers une économie circulaire, qui repose sur la réutilisation, la réparation, la refabrication et le recyclage des produits. Mais comment ? Par la mise en place, en particulier, d'une «reverse supply chain», qui permet de récupérer les produits usagés et les réintroduire dans le cycle de production, de distribution et d'utilisation. Après avoir présenté l'économie circulaire, ses principes et ses enjeux, cet ouvrage, illustré de plus d'une soixantaine d'exemples, décrit les étapes pour engager la transition vers une économie circulaire.



Le nouveau jeu économique : Expérimentez des solutions systémiques pour entrer dans la nouvelle économie

> **Michel De Kemmeter, Paul Mauhin**
Otherways - UHDR UniverseCity

La crise récente a laissé des traces dans tous les esprits. Celles d'avant également. N'est-il pas temps de développer ensemble une nouvelle intelligence économique, humaine et sociétale ? Le système dont nous héritons, dont nous sommes pour la plupart co-auteurs, est arrivé à maturité. Les limites sont atteintes. Les effets néfastes se font non seulement sentir de plus en plus fort, mais posent un sursis à la survie des habitants de notre planète. Ce livre est la conjonction de plusieurs choses : 15 années de recherches et d'expérimentations des auteurs, plus de 50 interviews sur le passage vers une nouvelle économie, 8 années de prestations sur le terrain avec entreprises et gouvernements, tout cela superposé aux principes de transition les plus récents.

Le bel avenir de l'État Providence

>Éloi Laurent

Les Liens Qui Libèrent

La protection sociale contribue à l'affaiblissement moral des individus ? C'est faux : elle assure leur bien-être. L'État Providence bride le dynamisme économique et écrase de ses insupportables charges la création de richesse et l'innovation ? C'est faux : il favorise la prise de risque, développe les capacités humaines et maintient la cohésion sociale. L'État providence est insoutenable financièrement ? C'est faux : il n'a jamais provoqué la moindre crise économique. Depuis trente ans, l'État Providence n'est envisagé que sous l'angle de sa crise et son inéluctable effondrement. Ce discours inquiétant se veut performatif : on espère préparer ainsi les esprits au recul inévitable et pour tout dire souhaitable de la mutualisation des risques sociaux.

Réfutant fermement le déclinisme social ambiant, ce livre laisse entrevoir non seulement la consolidation sociale mais la perpétuation écologique de l'État providence : l'état actuel des insécurités sociales et écologiques conduit à penser que nous devons aller vers un renforcement global de nos protections collectives.



Nos savoirs à l'épreuve : Sous l'empreinte des médias, la raison se perd

>Patrick Willemarck

Éditions du Centre d'Action Laïque :

Espace de Libertés

(Liberté j'écris ton nom)

Les médias de masse sont une aberration historique. En industrialisant l'information dès 1814, ils ont produit le mythe néolibéral qui nourrit notre imaginaire social de gauche à droite, en primant le «je» au lieu du «nous», le vaincre au lieu du vivre pour aboutir dans un monde qui ressemble à un Libertistan où liberté et prospérité font faille.

Des exemples concrets montrent en quoi la confiance, le respect mutuel et l'échange sont des voies plus prometteuses. Les nouveaux médias les facilitent pourvu que les savoirs puissent être protégés. Or la science qui vainc les ténèbres et l'information perdent notre confiance parce que nous souffrons d'infobésité, de scientisme et d'un manque de projet. Nous sommes les architectes de l'avenir, le mythe néolibéral ne peut en venir à bout. Il n'est pas trop tard, mais il est grand temps. L'esprit des Lumières s'éteint, la raison se perd.



Glossaire du féminisme : d'altérité à violences : Petit lexique à l'usage de toutes et tous

>Sous la direction de Viviane Teitelbaum et Claire Lafon

Éditions Le Bord de l'Eau

(La Mulette)

Le terme «féminisme» est aujourd'hui délaissé par les jeunes générations. Par manque de combativité ou de connaissances, mais aussi parce qu'il recouvre différentes interprétations et engagements. Il n'est pas pour autant à géométrie variable selon l'appartenance des un(e)s et des autres.

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique a cherché à donner une définition actuelle au féminisme. Ce glossaire à nécessité de redéfinir avant tout des concepts de base tels que la diversité, l'égalité, l'émancipation, la domination, le patriarcat... pour aboutir, en fin d'ouvrage, à une définition vaste, plurielle mais universelle du féminisme actuel.

Ce livre clarifie et actualise des définitions qui permettent à toutes et tous, notamment parmi les plus jeunes générations, de se réapproprier un idéal égalitaire.



Harmonisation des statuts ouvriers-employés : État des lieux après la Loi sur le Statut Unique

> Myriam Verwilghen,
Nele Van Kerrebroeck

Larcier
(Droit social)

Le 1^{er} janvier 2014, une importante évolution a eu lieu en droit du travail belge : les ouvriers et employés sont censés être sur un pied d'égalité en ce qui concerne les délais de préavis et le jour de carence. En effet, à cette date, la loi du 26 décembre 2013 concernant l'introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés en ce qui concerne les délais de préavis et le jour de carence ainsi que de mesures d'accompagnement est entrée en vigueur.

Cet ouvrage aborde de manière pratique les dispositions de la Loi Statut Unique en quatre parties. La première partie pose les éléments contextuels et rappelle les raisons ayant « contraint » le législateur à adapter les dispositions existantes de manière significative.

La deuxième partie représente le « cœur » de la Loi Statut Unique : elle traite des nouvelles règles en matière de rupture de contrat. La troisième partie comprend l'ensemble des mesures annexes. Enfin, la dernière partie traite de la suppression du jour de carence.

Jules Destrée : La Lettre au roi, et au-delà : 1912-2012

> Sous la direction de Philippe Des-
tatte, Catherine Lanneau et Fabrice
Meurant-Pailhe

Presses des Mines
Musée de la Vie wallonne ;
Institut Destrée

C'est une dynamique que l'on peut qualifier de bonne pratique qui a rassemblé les 24 et 25 avril 2012 tant d'interlocuteurs différents pour évoquer, scientifiquement, le centenaire de la Lettre au roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre de Jules Destrée, publiée le 15 août 1912 dans la Revue de Belgique puis dans L'Express (Liège) le 23 et le Journal de Charleroi le 24 août. Le département des Sciences historiques de l'Université de Liège, le Musée de la Vie wallonne – Fonds d'Histoire du Mouvement wallon de la Province de Liège, le Centre d'Étude d'Histoire de l'Europe contemporaine de l'Université catholique de Louvain ainsi que l'Institut Destrée se sont en effet associés pour organiser deux journées de colloque à Liège.

L'ambition des organisateurs a consisté à dépasser la commémoration de ce simple anniversaire pour ouvrir le débat autour de divers enjeux politiques et culturels que Jules Destrée a contribué à mettre en lumière.



Et dans notre bibliothèque numérique :

Analyse des performances et évolution du tissu PME wallon : Édition 2014

EY Belgique

Source : www.ey.com

Évaluation du Plan Marshall 2.Vert : Évaluation thématique n° 6 : Soutien à l'investissement dans les zones franches urbaines et rurales : Rapport final

Olivier Meunier, Mathieu Mosty

IWEPS : Rapport de recherche N° 9 (Février 2014)

Source : www.iweps.be

Évaluation du Plan Marshall 2.Vert : Évaluation thématique n° 4 : Revue de la littérature relative au financement des jeunes entreprises innovantes

Virginie Louis, Olivier Meunier

IWEPS : Rapport de recherche N° 10 (Mars 2014)

Source : www.iweps.be

Évaluation du Plan Marshall 2.Vert : Évaluation thématique n° 3 : Première Alliance « Emploi-environnement » : Rapport final

Martine Lefèvre, Vincent Scourneau, Françoise Vanderkelen

IWEPS : Rapport de recherche N° 11 (Mars 2014)

Source : www.iweps.be

Évaluation du Plan Marshall 2.Vert : Évaluation globale

Sébastien Brunet, Martine Lefèvre, Françoise Vanderkelen

IWEPS : Rapport de recherche N° 12 (Mars 2014)

Source : www.iweps.be

Avis : Trajectoire budgétaire en préparation du Programme de stabilité 2014-2017

**Conseil supérieur des Finances : Section « Besoins de Financement
des Pouvoirs publics »**

(Mars 2014)

Source : www.docufin.fgov.be

CREG : Rapport annuel 2013

Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (Mars 2014)

Source : www.creg.be

Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique : évolutions et comparaisons communautaires et internationales

V. Schmitz, R. Deschamps

CERPE : Cahiers de recherche : Série Politique Économique ;

N° 73 (Mars 2014)

Source : www.unamur.be/eco/economie/cerpe

Perspectives économiques 2014-2019 : Version de mars 2014

Bureau fédéral du Plan : Rapport (Mars 2014)

Source : www.plan.be

Le « contrôle des chômeurs » : Des phrases choc à la réalité

Muriel Dejemeppe, Bruno Van der Linden

IRES : Regards économiques Numéro 112 (Avril 2014)

Source : www.regards-economiques.be

Enquête sur la Qualité de l'Habitat en Wallonie :

Évolution des indices de salubrité et de qualité entre 2006 et 2012

Stéphanie Cassilde

Centre d'Études en Habitat Durable : Cahier d'Études et de Recherches 2014/02 (Avril 2014)

Source : www.cehd.be

La 6^{ème} réforme de l'État : modalités nouvelles de financement, transfert de compétences et impact budgétaire

Sous la direction de Marcus Dejardin, Robert Deschamps, Paul Kestens, Michel Mignolet, Robert Plasman et Ilan Tojerow

CERPE ; DULBEA : Cahiers économiques de Bruxelles : Numéro spécial : Vol. 57 (1/2) Spring-Summer 2014

Source : www.unamur.be/eco/economie/cerpe

Baromètre des entreprises sociales en Belgique

Académie des Entrepreneurs Sociaux : HEC-ULg (Juin 2014)

Source : www.academie-es.ulg.ac.be/

Baromètre TIC 2014 : L'usage des technologies de l'information et de la communication en Wallonie

Agence Wallonne des Télécommunications (Juin 2014)

Source : www.awt.be

Un meilleur enseignement : nous le pouvons si nous le voulons

Robert Deschamps

CERPE : Cahiers de recherche : Série Politique Économique ;

N° 74 (Juin 2014)

Source : www.unamur.be/eco/economie/cerpe

Migration : Rapport annuel 2013

Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains
(Juin 2014)

Source : www.diversite.be

Les perspectives d'avenir des jeunes adultes :

Rapport 1 : Bref rapport technique : Recherche sur l'avenir

Rapport 2 : Faire mieux que les parents ?

Mark Elchardus, Petrus Te Braak

En collaboration avec la Fondation P&V (Juin 2014)

Source : www.fondationpv.be

Comité d'Étude sur le Vieillissement : Rapport annuel

Conseil supérieur des Finances (Juillet 2014)

Source : www.docufin.fgov.be

Croissance économique wallonne sur la période 2009-2012 :

Une idiosyncrasie wallonne ?

I. Clerbois, C. Ernaelsteen

Sous la direction des Professeurs M. Dejardin et M. Mignolet

CERPE : Cahiers de recherche : Série Politique Économique ;

N° 75 (Juillet 2014)

Source : www.unamur.be/eco/economie/cerpe

Monitoring de la stratégie de relance du Gouvernement fédéral :

Rapport d'avancement

Bureau fédéral du Plan : Analyses et prévisions économiques :

Rapport (Juillet 2014)

Source : www.plan.be

Perspectives démographiques et production de logements en Wallonie :

Le point sur les chiffres

V. Bottieau et P. Neri

Sous la direction scientifique d'Y. Hanin

Conférence Permanente du Développement Territorial :

Notes de recherche : Numéro 46 (Juillet 2014)

Source : cpdt.wallonie.be

Perspectives économiques régionales 2014-2019

BFP, IBSA, SVR, IWEPS

Bureau fédéral du Plan : Perspectives (Juillet 2014)

Source : www.plan.be

**Publication bimestrielle
du Conseil économique et social
de Wallonie**
Rue du Vertbois, 13c - 4000 Liège
T. 04 232 98 11 - F. 04 232 98 10
communication@cesw.be
www.cesw.be

Editeur responsable :
Jean Pierre Dawance

Rédactrice en chef
Nathalie Blanchart - T. 04 232 98 53
nathalie.blanchart@cesw.be

Secrétariat
Nathalie Hounje - T. 04 232 98 24
nathalie.hounje@cesw.be

Rédaction
Actualités, L'invité, En bref :
Nathalie Blanchart
Avis : Rudi Claudot, Frédérique Debrule, Fabienne
Dideberg, Dominique Graitson, Bernard Jockin,
Véronique Kaiser,
Dossier : Nathalie Blanchart
Zoom : Carole Carpeaux
Livres : Jean-Claude Pirlot

Remerciements
Messieurs JM Baele, P. Brocorens, J. Castillejos,
R. Gillet et JP. Schaecken Willemaers pour les
interviews.

Conception graphique
Agence à propos
Rue Grangagnage, 30
4000 Liège
www.agenceapropos.be

Impression
Imprimerie SNEL
Z.I. des Hauts-Sarts - Zone 3
Rue Fond des Fourches 21
4041 Vottem (Herstal)

Photographies
CESW
Fotolia
J-L Wertz : p. 1, 2

Imprimé sur papier respectueux
de l'environnement



Agenda

15/10/2014
9h à 16h30
Moulins de Beez - Namur

Séminaire
**Le transport
des produits
de l'industrie
extractive**

5/11/2014
9h à 17h
Vertbois - Liège

Séminaire
**Sciences et
technologies :
une attractivité
à renforcer**

Conseil économique et social de Wallonie
Rue du Vertbois, 13 c • 4000 Liège • Belgique
T. 04 232 98 11 • F. 04 232 98 10
info@cesw.be • www.cesw.be
Éditeur responsable : Jean Pierre Dawance

